

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**FINANCES -
Présentation du rapport
annuel de développement
durable 2019.**

==

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
29/01/20

Date d'affichage :
29/01/20

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 64

Nombre de Conseillers
votants : 64

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 4 FÉVRIER 2020 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présent(e)s :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GARDON, M. Alain RACHESBOEUF, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. José PEREZ, M. Bernard DELAIRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CARMELLE, Mme Djamila MALLIARD, Mme Mélanie MASSOT, Mme Christine LEDORAY, M. Jacques HERY, M. Olivier TOURNAY, M. Roger LURIN, M. Denis LIESSE.

M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Mme Chantal ZIMMERMANN suppléant de M. Fabien BLONDEL, M. Bernard BRY suppléant de M. Elie BOUTROY, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

M. Roland MORTELLI représenté(e) par M. Jean-Marie ACCART, M. Claude VASSET représenté(e) par M. Christophe FRANCOIS, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par Mme Monique RYO, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, Mme Yvonne SAINT-JEAN représenté(e) par M. José PEREZ, Mme Sylvie SAILLARD représenté(e) par Mme Christine LEDORAY, M. Jean LEFEVRE représenté(e) par M. Philippe CARMELLE

Absent(e)s :

M. Guy DAMBRE, M. Paul GIRONDE, M. Richard TELATYNSKI, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, M. Dominique FERNANDE, Mme Sylvette LEICHTNAM, M. Karim SAÏDI, M. Yannick LEJEUNE, Mme Carole BERLEMONT, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Michel LEFEVRE

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

Conformément aux dispositions de l'article 255 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010, dite Grenelle II, la Communauté d'agglomération doit, lors de la tenue du débat sur le projet de budget, présenter un rapport sur la situation en matière de développement durable, intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son aire géographique et les orientations et programmes, de nature à améliorer cette situation.

Ce rapport doit dresser un bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, ainsi qu'une analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation de l'ensemble des actions, politiques publiques et leurs programmes.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- d'approuver le rapport ci-annexé.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 63 voix pour et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

S'est abstenu(e) (par vote présent ou par pouvoir) : M. Olivier
TOURNAY

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20200204-47792-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/02/20

Publication : 11/02/20

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation



 **AGGLO DU
SAINT
QUENTINOIS**
L'Agglo proche de vous !



RAPPORT ANNUEL

2019



**SITUATION
INTERNE ET
TERRITORIALE
EN MATIÈRE DE
DÉVELOPPEMENT
DURABLE**



I. Le territoire de l'Agglomération du Saint-Quentinois	3
1. Situation géographique.....	3
II. Introduction au développement durable	5
1. Les cinq finalités du développement durable	5
2. L'agenda 2030 : un programme ambitieux à décliner sur le territoire.....	5
III. Stratégie de la politique publique : un engagement qui répond aux cinq finalités du développement durable	7
1. La lutte contre le changement climatique	7
1.1. Politique énergétique et écologique	7
1.2. Politique d'aménagement, d'urbanisme et habitat du territoire	9
2. Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations	11
2.1. Territoire et ruralité.....	11
2.2. Politique de la ville	11
3. Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	13
3.1. Gestion et protection de la ressource	13
3.2. Biodiversité.....	13
4. Epanouissement de tous les êtres humains	14
4.1. La qualité d'accueil à l'Agglo : l'utilisateur au cœur du service public avec le plan « Odysée », charte d'accueil des usagers dans les services publics de l'Agglo.....	14
4.2. « L'Agglo proche de vous ».....	18
4.3. Le CONSEIL de DEVELOPPEMENT (CODEV)	20
5. Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	21
5.1. Développement économique.....	21
5.2. Gestion et prévention des déchets	22
IV. Exemplarité et actions de la collectivité en matière de développement durable	23
1. Responsabilité Sociétale des Organisations de l'Agglomération du Saint-Quentinois.....	24
2. Contribution de la collectivité au développement environnemental du territoire	26
2.1. L'économie des ressources et la gestion plus durable des écosystèmes au centre des préoccupations de l'Agglomération du Saint-Quentinois.....	26
2.2. Préserver notre cadre vie et renforcer la résilience et la capacité d'adaptation du territoire	34
2.3. Modes de production et de consommation durables et questions relatives aux consommateurs.....	43
3. Contribution de la collectivité au développement social du territoire	48
3.1. La formation et la montée en compétences	48
3.2. Ressources humaines et conditions de travail.....	50
4. Contribution de la collectivité au développement économique du territoire.....	54
4.1. Œuvrer pour une meilleure répartition des richesses	54
4.2. Performance économique du territoire	55

I. Le territoire de l'Agglomération du Saint-Quentinois

1. Situation géographique

Située dans la Région des Hauts-de-France et plus particulièrement dans le Département de l'Aisne, l'Agglomération du Saint-Quentinois offre un environnement de qualité alliant urbain et rural.

Elle bénéficie d'une situation géographique privilégiée, desservie par les axes autoroutiers, ferroviaires et aériens proches et s'affiche comme le cœur économique du département.

L'Agglomération du Saint-Quentinois, c'est 39 communes et près de 85 000 habitants, répartis sur un territoire de 294 km².



CARTE DES COMMUNES DE L'AGGLO

l'Agglomération du Saint-Quentinois



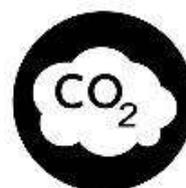
2003 GWH
DE CONSOMMATION EN ENERGIE



1700 espèces
DE PLANTES & D'ANIMAUX



627 kg/hab/an
DE DECHETS TRAITES
SUR LE TERRITOIRE (AU 31/12/2018)



410 kTeq CO₂
DE GAZ A EFFET DE SERRE
EMIS SUR LE TERRITOIRE



53 041 € D'AIDES
AU BONUS ENERGIE
POUR 53 PROPRIETAIRES



500 KILOMETRES
DE RESEAUX D'EAU POTABLE
AVEC 17 FORAGES ET 25
RESERVOIRS

II. Introduction au développement durable

Face à l'urgence de la crise écologique et sociale qui se manifeste désormais de manière mondialisée, le développement durable est une réponse de tous les acteurs (États, acteurs économiques, société civile), pour reconsidérer la croissance économique à l'échelle mondiale afin de prendre en compte les aspects environnementaux et sociaux du développement.

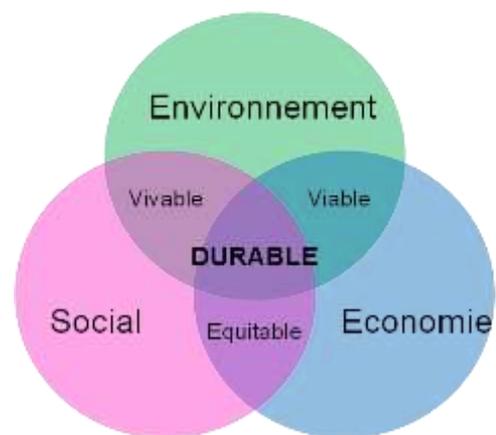
C'est dans le cadre de ce mouvement en faveur du développement durable, que **le décret d'application de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, rend désormais obligatoire la rédaction d'un rapport sur la situation en matière de développement durable pour toutes les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants.**

Cette obligation réglementaire met au centre des débats entre élus « le cheminement vers la durabilité de l'action publique de la collectivité territoriale ».

1. Les cinq finalités du développement durable

Un projet territorial de développement durable doit répondre **aux cinq finalités du développement durable** définis notamment sur la base de textes internationaux portés par les Nations Unies, les Etats ou les pouvoirs locaux :

- Lutter contre le changement climatique et protéger l'atmosphère,
- Préserver la biodiversité et protéger les milieux et les ressources,
- Assurer une cohésion sociale, une solidarité entre les territoires et les générations,
- Contribuer à l'épanouissement de tous les êtres humains,
- Créer une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.



2. L'agenda 2030 : un programme ambitieux à décliner sur le territoire

En septembre 2015, les 193 États membres de l'Organisation des Nations Unies (ONU) se sont engagés à mettre en œuvre de concert 17 objectifs universels de l'Agenda 2030 : un plan d'action pour « la planète, les populations, la prospérité, la paix et les partenariats ». Ce sont les Objectifs de Développement Durable (ODD).

La France a ainsi bâti une feuille de route dessinant les grandes transformations à mener, à la fois sur le territoire national, en Europe et à l'international.

L'Agenda 2030 est désormais le référentiel du développement durable en France. Il prévoit notamment l'intégration des ODD dans les dynamiques territoriales et l'exemplarité du service public devra être aligné sur cet agenda.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Les 6 enjeux de l'Agenda 2030

- Agir pour une société juste en éradiquant la pauvreté, en luttant contre toutes les discriminations et inégalités et en garantissant les mêmes droits, opportunités et libertés à toutes et à tous ;
- Transformer les modèles de sociétés par la sobriété carbone et l'économie des ressources naturelles, pour agir en faveur du climat, de la planète et de sa biodiversité ;
- S'appuyer sur l'éducation et la formation tout au long de la vie, pour permettre une évolution des comportements et modes de vie adaptés au monde à construire et aux défis du développement durable ;
- Agir pour la santé et le bien-être de toutes et tous, notamment via une alimentation et une agriculture saines et durables ;
- Rendre effective la participation citoyenne à l'atteinte des ODD, et concrétiser la transformation des pratiques à travers le renforcement de l'expérimentation et de l'innovation territoriale ;
- Œuvrer au plan européen et international en faveur de la transformation durable des sociétés, de la paix et de la solidarité.

III. Stratégie de la politique publique : un engagement qui répond aux cinq finalités du développement durable



1. La lutte contre le changement climatique

1.1. Politique énergétique et écologique

L'Agglomération du Saint-Quentinois, reconnue Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) depuis 2016, poursuit et amplifie sa politique énergétique et écologique.

En effet, l'adaptation au changement climatique et la réduction de l'impact des activités humaines sur l'environnement, sont des priorités de l'Agglomération du Saint-Quentinois qui s'est engagée dans un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) par délibération en date du 22 janvier 2018, conformément à la loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015.

Ce PCAET représentera la feuille de route écologique et énergétique du territoire pour 6 ans (2020-2025).

Les objectifs nationaux inscrits dans la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte sont :



Afin d'affirmer son action en matière de transition énergétique et écologique, elle s'est engagée dans un audit de ses services, via le référentiel européen CITERGIE et a intégré l'outil CLIMAGRI pour le volet agricole du PCAET. Elle participe également de manière volontaire à l'expérimentation du projet ABC Terre 2A coordonnée par la société Agrotransfert, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de l'Aisne.

Au niveau régional, elle est reconnue territoire démonstrateur pour la Troisième Révolution Industrielle (REV 3) depuis 2018. Les travaux engagés par l'Agglo et ses partenaires viendront enrichir le plan d'actions du Plan Climat Air Energie Territorial.

Le PCAET est une démarche de planification, à la fois stratégique et opérationnelle. Il concerne tous les secteurs d'activité, sous l'impulsion et la coordination de l'EPCI. **Il a donc vocation à mobiliser l'ensemble des acteurs économiques, sociaux et environnementaux.**

Le PCAET a pour objectifs de :



* Gaz à Effet de Serre

Le PCAET dans les grandes lignes, c'est :



- Maîtriser la facture énergétique, réaliser des économies et réduire la vulnérabilité du territoire face au coût de l'énergie fossile et fissile (nucléaire) ;



- Développer de nouveaux modes de financement locaux ;
- Diminuer les émissions de GES et la pollution atmosphérique ;
- Valoriser les ressources locales d'emplois non délocalisables dans la rénovation des bâtiments, les transports, les énergies renouvelables, les circuits courts alimentaires... ;



- Favoriser la montée en compétences pour les emplois locaux existants ;
- Développer l'innovation (transition énergétique, numérique, économie circulaire) ;



- Augmenter l'attractivité du territoire en améliorant la qualité de l'air, en préservant le cadre de vie et la biodiversité, en adaptant les modes de vie et de consommation ;

- Anticiper les événements climatiques qui ne pourront être évités.

Le diagnostic territorial du PCAET de l'Agglomération du Saint-Quentinois, réalisé en 2018, a mis en évidence les enjeux prioritaires pour le territoire dans des secteurs tels que l'habitat, les transports, l'alimentation, l'emploi, l'énergie.

A la suite d'ateliers de concertation et de co-construction réalisés avec les élus communautaires et acteurs socio-économiques, plusieurs scénarii ont émergé, dessinant ainsi **la stratégie territoriale du PCAET**. Elle a été adoptée lors du conseil communautaire du 23 septembre 2019.

Les objectifs quantitatifs de maîtrise de l'énergie, d'atténuation du changement climatique et de lutte contre la pollution de l'air, sont fixés par le SRADDET à horizon 2026 pour les échéances à court terme, et 2030 et 2050 pour les échéances à moyen et long terme.

Les 4 grandes orientations et axes stratégiques retenus sont :

Orientations	Axes Stratégiques
Tendre vers une mobilité décarbonée et économe en énergie	Modifier les modes de transports de personnes
	Réduction de l'impact du transport de marchandises
Adopter un mode de vie écologique et raisonné	Promouvoir une alimentation durable
	Améliorer la qualité de l'air
	Développer l'économie circulaire
Amplifier la transition énergétique	Accélérer le développement de l'énergie renouvelable sur le territoire
	Viser la sobriété énergétique du territoire
Adapter le territoire aux changements	Adapter les emplois / les formations disponibles
	Protéger la biodiversité
	Aménager le territoire de manière durable
	Se préparer au changement climatique

La prochaine phase du PCAET est **l'écriture du plan d'actions avec l'ensemble des acteurs socio-économiques du territoire**.

1.2. Politique d'aménagement, d'urbanisme et habitat du territoire

En lien avec les orientations stratégiques du **Plan d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)** de l'Agglomération du Saint-Quentinois, la **Direction de l'Aménagement et du Développement des Territoires (DADT)** met en œuvre différentes politiques publiques qui visent à affirmer le Saint-Quentinois comme **un espace connecté et innovant**.

Cela implique **d'accroître les opportunités** des nouveaux relais de croissance, notamment en complétant l'offre de formations supérieures existantes afin de soutenir les filières d'avenir (robonumérique) en lien avec les besoins des entreprises du Saint-Quentinois. **Il s'agit aussi d'encourager le dynamisme de l'économie locale** en favorisant le rayonnement des zones d'activités économiques communautaires, sources d'attractivité pour le territoire.

Les actions mises en œuvre par la DADT ont également pour objectif **d'assurer aux habitants de l'agglomération un cadre de vie qualitatif**. Cela passe par le renouvellement de l'offre en logements, la lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique, la rénovation urbaine et la requalification des friches industrielles. Ce développement résidentiel implique de devoir porter une attention particulière à la maîtrise des besoins fonciers et, à la préservation des terres agricoles.

Dans un souci d'équilibre global du territoire communautaire, l'Agglo veille au renforcement de l'offre de proximité en services, commerces et équipements publics, aussi bien en milieu rural qu'en cœur d'agglomération, de même qu'à la mise en œuvre d'une offre de mobilité responsable et adaptée à tous.

Enfin, l'Agglomération du Saint-Quentinois étant engagée dans un modèle de développement durable vertueux, la valorisation des ressources propres au territoire doit permettre de conforter l'identité du Saint-Quentinois et d'assurer la promotion de la destination touristique, tout en préservant les équilibres naturels et paysagers.

La Planification Urbaine

L'Agglomération du Saint-Quentinois élabore les documents d'urbanisme qui règlementent l'organisation de l'espace sur l'ensemble du territoire communautaire. **L'organisation du territoire est réalisée à deux échelles :**

- **le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** qui est un outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale à l'échelle d'un large bassin de vie ou d'une aire urbaine. Le SCoT a été réalisé et voté en 2014, sur l'aire du territoire nord de l'Agglo (ex. CASQ), un bilan à 6 ans est en cours.

- **le Plan Local d'Urbanisme (PLUi)** qui, à l'échelle d'une commune ou d'un groupement de communes, établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement et fixe en conséquence les règles générales d'utilisation du sol sur le territoire considéré. A l'échelle du territoire de l'Agglo, un PLU intercommunal valant Programme Local de l'Habitat et Plan de Déplacements Urbains est en cours d'élaboration. Le projet en a été arrêté le 23 septembre 2019, son approbation est prévue au 1^{er} semestre 2020.

La Stratégie Habitat

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) est un document cadre qui fixe **des enjeux et des axes prioritaires de développement**, pour répondre aux besoins de logements à l'échelle de la Communauté d'Agglomération. **Il est rattaché au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)** approuvé le 17 février 2014, en application jusqu'à l'approbation du prochain PLUi au cours du 1^{er} semestre 2020.

2. Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations



2.1. Territoire et ruralité

L'Agglomération poursuit son projet de territoire engagé depuis 2017. En 2018, un échange avec les partenaires institutionnels (Etat, Région, chambres consulaires, bailleurs sociaux...) a eu lieu pour partager collectivement l'ensemble des travaux réalisés en 2017. Le Conseil de Développement a été associé à la réflexion tout au long de la démarche.

Les différentes phases d'analyse et de concertation sur le projet de territoire ont permis de faire émerger 3 chantiers stratégiques pour le développement du territoire.

- Chantier n°1 : « **Construire une nouvelle identité du territoire autour de nos pépites : le parc d'Isle, le pôle mécanique de la Clef des Champs, le tourisme fluvestre, ARENA...** »
- Chantier n°2 : « **Devenir un territoire de la Région qui compte pour favoriser le développement économique, l'emploi et les services offerts** »
- Chantier n° 3 : « **Dessiner l'agglomération de demain en réduisant la fracture entre le rural et l'urbain**»

Ces trois axes se sont déclinés en 9 axes stratégiques qui constituent un socle de priorités permettant à l'Agglo de disposer d'un fil rouge dans le déploiement de ses politiques publiques.

2.2. Politique de la ville



Tel que prévu dans le cadre de la Loi de Programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine du 21 février 2014, l'Agglomération du Saint-Quentinois porte la politique de la Ville et affiche ainsi la solidarité souhaitée avec la ville de Saint-Quentin.

En effet, 4 quartiers de la ville de Saint-Quentin (Vermandois, Europe, Faubourg d'Isle et Neuville) sont classés comme quartiers prioritaires et peuvent bénéficier de cette politique.

Dans le cadre du Contrat de Ville :

Au travers des 4 projets ci-dessous du dispositif du Contrat de ville, ce sont 1 540 personnes des quartiers prioritaires de la ville de Saint-Quentin qui ont été ciblées en 2019 :

« C'est un truck de food ! », portée par l'association Eco & Logique : prévention, sensibilisation et promotion d'une alimentation équilibrée, saine et durable (lutte contre le gaspillage alimentaire, actes d'achats responsables, compostage, consommer local et de saison...).

« L'éco conciergerie du quartier Europe », portée par l'association Eco & Logique : ouverture d'un lieu d'accueil sur le quartier Europe à destination des familles de Saint-Quentin. Un logement témoin permet d'échanger sur les questions relatives au quotidien des ménages, d'améliorer la qualité de vie dans son logement, de son quartier. Développer les comportements citoyens. Accompagner des personnes en précarité sociale dans leurs projets professionnels (faire découvrir différents domaines professionnels, repérer, développer et confirmer leurs compétences, préparer aux formations qualifiantes et ou l'emploi par des mises en situations professionnelles...).

« Bien vivre dans son logement », portée par l'association Multicité : Projet d'auto-réhabilitation de logements par les locataires du parc d'Habitat Saint-Quentinois. Les travaux sont encadrés par un technicien qualifié. 8 familles sont ciblées par un comité de pilotage (Habitat Saint-Quentinois, Unité Territoriale d'Action Sociale...). Une fois par trimestre, des ateliers animés par une bénévole sont proposés : confection de produits d'hygiène domestiques et corporelles à base de produits naturels.

« Ecologie solidaire », portée par l'association centre social du quartier Saint-Martin : Sensibiliser les habitants du quartier à la notion de santé de la personne, mais également de son environnement, à l'aide de nombreux supports sportifs, culinaires ou de pleine nature afin de développer les initiatives de prévention et de sensibilisation, au travers des ateliers suivants :

- Sur la thématique alimentation et développement durable :
 - Ateliers fabrication de produits d'entretien écologiques et respectueux de l'environnement,
 - Atelier de sensibilisation aux gestes éco-citoyens.
 - Sortie intergénérationnelle de découverte et de la nature.
 - Réunion d'information et ciné-débat sur la thématique "comportement alimentaire et développement durable".
- Sur la thématique addiction et prévention des maladies (drogues, alcool, tabac, cancer...)

- Sur la thématique sport et relation au corps :
 - ateliers vélo en direction des jeunes et des seniors,
 - randonnées,
 - foot,
 - gymnastique,
 - marche,
 - estime de soi,
 - image de soi,
 - hygiène corporelle.

Un festival constitue le point d'orgue de ce projet pour mettre en valeur et rendre visible le travail et les réalisations des différents ateliers. Il a eu lieu la semaine du 23 au 28 septembre 2019.

3. Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

3.1. Gestion et protection de la ressource

GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)



Des travaux d'entretien et de restauration ont été entrepris dans le cadre de la gestion des cours d'eau (ou GEMAPI - Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations, compétence acquise au 1er janvier 2018) sur le territoire de l'Agglomération.

En 2019, les embâcles et les arbres effondrés qui encombraient les cours d'eau ont été retirés. Des faucardages raisonnés ont été menés sur les cours les plus obstrués par les végétations aquatiques (opération qui consiste à couper et exporter des végétaux poussant dans l'eau). La restauration de la continuité hydro-écologique et la dynamique fluviale sont les socles de ces actions. C'est une année intermédiaire comprenant une phase d'écriture du nouveau plan de gestion.

3.2. Biodiversité

L'Agglo du Saint-Quentinois assure la protection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie des habitants. L'objectif est de sauvegarder la biodiversité locale très riche, de la faire connaître, de la faire respecter et d'agir concrètement sur la qualité de vie des habitants. Ainsi, l'Agglo du Saint-Quentinois assure la promotion et la découverte du patrimoine naturel en s'appuyant sur de nombreux sites remarquables et notamment la Réserve Naturelle Nationale des Marais d'Isle et les sentiers de randonnée.

Le centre de sauvegarde de la faune sauvage

Ce centre, dédié aux oiseaux sauvages victimes d'accidents ou de malveillances diverses enregistre une progression importante. En effet, au 31 juillet 2019, le Centre avait déjà accueilli 450 oiseaux victimes d'accidents ou de malveillances diverses (contre 355 en 2018).



CENTRE DE SAUVEGARDE DE LA FAUNE SAUVAGE SITUE AU PARC D'ISLE A SAINT QUENTIN

4. Epanouissement de tous les êtres humains

- 4.1. La qualité d'accueil à l'Agglo : l'utilisateur au cœur du service public avec le plan « Odyssée », charte d'accueil des usagers dans les services publics de l'Agglo



ACCUEIL DES USAGERS AU SIEGE DE L'AGGLO, 58 BOULEVARD VICTOR HUGO A SAINT-QUENTIN

Afin d'améliorer l'attractivité de notre Agglomération, de positionner l'utilisateur au cœur de son fonctionnement et de valoriser l'image d'un service public professionnel, l'Agglo du Saint-Quentinois s'est engagée dans une démarche qualité pour ses accueils.

L'Agglo engagée pour la qualité de ses accueils :

Sont concernés tous les accueils de l'Agglo au sens large. Ce sont les différents modes de relation avec l'administration que l'Agglo cherche à simplifier et à améliorer : physique, téléphonique, courriers, mails, réseaux sociaux...

Cette démarche a pour but de garantir la qualité de l'accueil proposé sur tous les sites de l'Agglo (siège de l'Agglo, pôle communautaire, piscines, Parc d'Isle, pôle mécanique de Clastres...), de poursuivre le développement du guichet téléphonique unique « Agglo j'écoute », de renforcer les e-services et démarches en ligne, d'augmenter le niveau d'autonomie des agents dans leurs missions d'accueil, de services et d'orientation vers le bon interlocuteur.

Ce vaste plan d'actions, dénommé « Odyssée », s'inscrit dans une volonté forte des élus et de l'administration d'amélioration de l'accueil des usagers et de la mise en œuvre d'une dynamique d'amélioration continue.

Une campagne de formation a ainsi été réalisée auprès de l'ensemble des directions (442 agents ont été formés sur une journée de sensibilisation à l'accueil du public, du 14/12/19 au 28/06/19).

Les objectifs étaient de répondre aux exigences du référentiel Marianne, d'inculquer une culture commune et des pratiques harmonisées cadrant avec le guide Odyssée et la charte d'accueil, d'acquérir une connaissance approfondie de la collectivité et de ses services pour être des « ambassadeurs de l'Agglo » et de transmettre des outils adaptés à la fonction d'accueil (pour gérer les situations, disposer de plus de traçabilité et gagner en efficacité...).

La charte d'accueil dans les services publics de l'Agglo

Pour élaborer sa charte d'accueil, l'Agglo a associé au sein de son Lab'InnoVAgglo un panel d'agents d'accueil et d'usagers, volontaires, qui tous ensemble ont défini les 17 engagements de l'Agglo pour offrir un accueil de qualité au sein de ses services. Un autre engagement a également été retenu, incombant cette fois à l'utilisateur : celui du respect des services de l'Agglo et des autres usagers.

Cette charte, opposable depuis son adoption lors du conseil communautaire du 25 mars 2019, est affichée dans tous les accueils de l'Agglo et sur le site internet de l'Agglo : agglo-saintquentinois.fr.

Des horaires d'ouverture adaptés aux besoins

Améliorer la qualité d'accueil passe aussi par l'adaptation des horaires d'ouverture aux besoins des usagers. Afin de mieux répondre aux demandes des abonnés et habitants du territoire, les accueils du Droit des Sols et de la Gestion des Abonnés de l'eau et de l'assainissement sont ouverts, depuis plus d'un an, du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30 (17h00 le vendredi) NON-STOP, au 58 boulevard Victor Hugo à Saint-Quentin.

Cette adaptation des horaires de travail des agents de l'agglo, permet aux usagers de déposer un permis de construire ou de gérer leur contrat d'eau durant la pause méridienne.

Un numéro unique, Agglo' j'écoute



En 2019 près de 9 900 usagers ont effectué des démarches, obtenu des renseignements, via le dispositif Agglo' j'Ecoute, sur le développement durable, les déchets ménagers, le tri sélectif, l'eau, l'assainissement, la protection des milieux naturels, le transport collectif... (statistiques arrêtés au 17 juillet 2019) (contre 4800 demandes traitées en 2018).

Depuis mars dernier, dans le cadre d'une démarche qualité renforcée, les usagers n'ont qu'un seul numéro à composer pour joindre indifféremment l'accueil de l'Agglo, les déchets ménagers et assimilés ou l'agence de l'eau et de l'assainissement : AGGLO' J'ECOUTE 03.23.06.30.06, du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30. Ces services étaient auparavant tous dotés d'un numéro propre.

L'objectif : simplifier la vie des usagers en mettant à disposition un numéro unique pour contacter l'Agglo, peu importe le service, et bénéficier d'une information rapide, être orienté vers le bon interlocuteur et disposer d'un suivi de la demande.

L'info en temps réel et des démarches H24



En septembre 2018, l'Agglo a profité de la refonte de son site Internet pour développer ses démarches en ligne : en un clic 24h/24 et 7j/7, les usagers peuvent demander votre bac roulant, payer votre facture d'eau ou encore postuler aux offres d'emploi de l'Agglo... et bien d'autres. A venir prochainement, la possibilité de prendre rendez-vous en ligne pour vos dossiers relevant du droit des sols (permis, déclarations de travaux...) ou de l'eau et de l'assainissement.

Toute l'information de l'Agglo en temps réel, c'est aussi sur les réseaux sociaux Facebook, Twitter, Instagram, LinkedIn ou encore YouTube. Chacun peut ainsi choisir son mode de relation avec l'Agglo et disposer de réponses à ses questions de manière très réactive.

La dématérialisation pour des services plus fluides et rapides

Le développement d'outils de dématérialisation permet de moderniser et de simplifier certaines tâches administratives ainsi que le fonctionnement des services de l'Agglo. La gestion dématérialisée du courrier, la mise en place du parapheur électronique et la formation de l'ensemble des agents à son utilisation contribuent à fluidifier le circuit de validation et la signature des documents administratifs dématérialisés : marchés publics, documents comptables, envoi

d'actes aux partenaires, ... Triple avantage : l'amélioration de la communication entre agents, la traçabilité et l'optimisation des circuits de traitement des documents, et par conséquent, l'accélération de la réponse attendue par l'utilisateur.

La certification de qualité ISO 9001 de la Direction du Développement des Ressources Humaines

Depuis décembre 2018, la Direction du Développement des Ressources Humaines s'est lancée dans une démarche de certification de la qualité de ses procédures et de son organisation interne.

L'objectif : simplifier et optimiser l'organisation interne des services pour offrir un meilleur service aux agents et aux usagers, plus rapide et plus efficace. C'est chose faite puisque la DDRH a été certifiée ISO 9001 en juin 2019.



D'autres directions suivront dans cette certification : dans un 1er temps, c'est la Direction de la Logistique et des Moyens Généraux qui travaille actuellement à sa certification. Son objectif est l'obtention de la certification en mars 2020.

Des agents de l'Agglo formés à la qualité d'accueil !

Dans le cadre de la dynamique d'amélioration continue de l'accueil des usagers, certains agents ont suivi un programme de formation dédié. De l'agent d'accueil, à l'agent administratif, au directeur, en passant par l'agent sur le terrain, chacun à son niveau a un rôle à jouer. 442 agents ont ainsi été formés pour être ambassadeurs de l'Agglo.

Le Lab' InnoV'Agglo



Innover, sortir du cadre, mieux faire avec nos ressources, créer ensemble,... Voilà pourquoi l'Agglo s'est dotée en 2017 d'un laboratoire d'innovation publique : le Lab'InnoVAgglo. Mais le Lab'InnoV'Agglo c'est quoi ?

C'est d'abord un espace, situé au siège de l'Agglo, qui a été conçu pour favoriser le travail « hors cadre ». C'est aussi une équipe investie de 4 agents, dont 1 permanent et 4 volontaires de l'Agglo, qui consacrent aujourd'hui une partie de leur temps de travail à l'animation du Lab'.



EQUIPE DU LAB'INNOV EN PLEINE SEANCE DE TRAVAIL AVEC LES AGENTS

Mais, c'est surtout une double vocation :

- en interne, pour insuffler de l'innovation et donner les moyens aux agents d'être les acteurs de l'amélioration de leur quotidien, tout en favorisant la création d'outils et de méthodes permettant de mieux travailler ensemble (ex : en mai 2019, l'équipe du Lab a organisé un World Café sur le thème des outils et méthodes pour l'amélioration de la communication managériale réunissant 20 agents).
- en externe, pour inclure les usagers dans la co-élaboration des politiques publiques et mettre à disposition de tous un lieu et une équipe.

Depuis 2017, le Lab' est encore amené à se déployer et le challenge de l'innovation 2019 a été véritablement l'occasion de mettre à contribution les usagers en proposant un quizz interactif sur les compétences de l'Agglo dans le cadre du programme « L'Agglo proche de vous ». Le bus de l'Agglo a sillonné les communes du territoire pendant 3 jours pour échanger de manière ludique avec les usagers et recueillir leurs idées d'amélioration des services de l'Agglo.

La volonté du Lab' est également à moyen terme d'engager des partenariats sur le territoire et de créer une vraie dynamique à l'échelle de l'Agglo pour mieux innover.

4.2. « L'Agglo proche de vous » : la réalisation d'ateliers à destination des usagers, en lien avec les compétences de l'Agglo

Dans le cadre de sa démarche « L'Agglo proche de vous », l'Agglo du Saint-Quentinois a accueilli en 2019 **plus de 1 960 usagers** au travers de 52 ateliers sur les thèmes de l'environnement, du développement durable, de la réduction des déchets, de l'habitat, de la mobilité, de l'eau et qui se sont déroulés soit au siège de l'Agglo ou dans les communes de l'Agglo avec le mini bus itinérant.

Ces ateliers permettent de sensibiliser les usagers sur les différentes compétences ou activités de l'Agglo.

Ateliers au siège de l'Agglo :

- **En matière d'environnement et de développement durable** : confection de produits ménagers à base de produits naturels respectueux de l'environnement ; jardinage pour partager des astuces, des recettes de produits naturels pour limiter l'utilisation de pesticides, de produits phytosanitaires ; cuisine de saison avec des fruits et des légumes de saison et recyclage d'épluchures ; confection de produits cosmétiques à base de produits naturels respectueux de l'environnement ; cuisine anti-gaspi afin de sensibiliser à la lutte contre le gaspillage alimentaire.
- **En matière d'habitat** : prévention des accidents domestiques (ateliers cuisine pour repérer des situations à risque, sensibiliser et prévenir les accidents domestiques).
- **En matière de réduction des déchets** : recycle ton T-shirt (en sac ou en objet) ; fabrication d'un pêle-mêle photo avec des objets à recycler ou destinés à être jetés en déchèterie ; recyclage d'objets à détourner, création d'un sapin de Noël à base de bois recyclé récupéré en déchèterie ; confection d'étagères végétales, de lampes avec des matériaux recyclés ; customisation de meubles destinés à être jetés.
- **En matière de mobilité**, modes de déplacements doux : entretien et réparation de vélo dans le cadre de la semaine de la mobilité : contrôle technique « vélo » et questionnaire « Mon équipement / ma sécurité ».
- **En matière d'eau** : économique et écoresponsable, jeux autour de la maîtrise de la consommation de l'eau et sensibilisation aux écogestes.

Ateliers itinérants avec le mini bus qui sillonne les communes de l'Agglo :

- **En matière d'habitat** : « Bien vivre dans son logement », sensibiliser aux risques santé liés à la précarité énergétique et aux intoxications au monoxyde de carbone.
- **En matière de transports et de mobilité** : « Répare ton vélo avec l'Agglo » (animations « Contrôle technique vélo » et questionnaire « Mon équipement / ma sécurité ») ; randonnée canine dans le cadre de la semaine européenne de la mobilité ; randonnée thématique afin de promouvoir les mobilités douces et les sentiers de randonnées présents sur le territoire.
- **En matière de réduction des déchets, de tri sélectif** : fabrication d'hôtels à insectes avec sensibilisation à la biodiversité et au recyclage d'objets par le réemploi de palettes récupérées en déchèterie ; prévention par le sport tout en sensibilisant aux bonnes pratiques en matière de tri sélectif avec le « CUBE By LE SPORT CA ME DIT – Développement durable » ; pratique d'activités sportives ludiques (football-tri, tir à l'arc ...) et quiz en lien avec le développement durable ; décorations de Noël avec réemploi d'objets destinés à être jetés en déchèterie ; Run éco : course aux déchets.

- **En matière de prévention dans les espaces nautiques de l'Agglo** : prévention soleil et noyade dans les espaces nautiques de l'Agglo avec animations ludiques (quizz, jeux) sur les risques liés à l'exposition au soleil et au risque de noyade.

- **En matière de cohésion communautaire** : structures gonflables pour les enfants. C'est aussi l'occasion de répondre aux questions, prendre en compte les remarques et éventuels signalements de dysfonctionnements des habitants.

- **En matière d'environnement et de développement durable** : cuisine antigaspi pour lutter contre le gaspillage alimentaire ; Fabrication d'abris à chauve-souris pour accompagner la campagne de démoustication (prédateur naturel d'insectes)

Des recettes ou tutoriels ont également été remis aux usagers et sont disponibles sur le site internet de la collectivité.



LES ATELIERS ITINERANTS DE L'AGGLO

4.3. Le COncil de DEveloppement (CODEV)

Les contributions du Conseil de Développement nourrissent la stratégie de développement et de valorisation du territoire. Les recherches réalisées, les échanges d'expériences et les entretiens menés avec les partenaires, les élus et les services permettent au Conseil de Développement de formaliser des avis sur des thématiques diverses.

En 2019, ses membres bénévoles issus de la société civile ont porté leurs réflexions sur :

- l'économie circulaire, la récupération de mégots, la récupération des eaux de pluie, et une ressourcerie ;

- l'élaboration d'un questionnaire sur les habitudes de co-voiturage des habitants de l'Agglo et réflexion avec le Syndicat Mixte Intermodal Régional des Transports sur l'extension de la centrale de mobilité Pass'Pass.fr. (outil commun pour l'accompagnement à une mobilité efficace et pertinente dans la région Hauts de France) ;

- l'étude de marché sur les habitudes alimentaires des usagers de l'Agglo dans le cadre du développement des filières 100% locales, en partenariat avec le lycée La Ramée ;
- la réalisation aux côtés de l'Agglomération d'un état des lieux des chemins de randonnée de l'Agglo pour favoriser les modes de déplacements doux (l'état des lieux a permis de réaliser un inventaire des travaux et de matérialisation nécessaires pour proposer les sentiers en tant que voies alternatives de déplacement entre les villages, hameaux ou pôles d'activités) ;

Le CODEV a été associé à la réflexion sur les questions liées au potentiel des énergies renouvelables dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial de l'Agglomération du Saint-Quentinois.

5. Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

5.1. Développement économique

La stratégie du territoire passe par une stratégie de développement économique en « écosystèmes », c'est-à-dire en imbriquant le développement du numérique, l'enseignement, l'économie circulaire et l'accompagnement des industries dans leur transformation.



L'Agglomération s'installe dans une dynamique d'attractivité reposant sur l'innovation. Ainsi, c'est un ensemble de dispositifs et de moyens qui sont mis à la disposition des entreprises déjà présentes sur le territoire ou celles souhaitant s'y installer. Intégrée à un réseau de sites emblématiques labellisés par la Région, l'Agglomération fait de la création, du développement et de l'implantation d'activités un enjeu majeur guidant son évolution. Miser sur l'innovation c'est aussi se donner les moyens pour atteindre les objectifs fixés. Pépinières, développement de zones d'activités, centres de formation pluridisciplinaires, pôles d'excellence, accompagnement au développement de la Robonumerique ou encore incubateur sont, notamment, les moyens mis en place par l'Agglomération pour relever le défi. L'Agglomération du Saint-Quentinois est d'ailleurs reconnue par la Région Hauts-de-France territoire démonstrateur rev3 et territoire d'industrie depuis 2018.

En avril 2018, l'Agglomération du Saint-Quentinois avait organisé une première rencontre territoriale sous forme de tables rondes et témoignages, afin de présenter les enjeux de la troisième révolution industrielle sur le territoire et l'implication d'acteurs socio-économiques locaux.

Le 19 mars 2019, l'Agglo a souhaité aller plus loin et écrire avec les acteurs du territoire (habitants, entreprises, acteurs de l'enseignement et de la recherche, élus, ...) une nouvelle feuille de route dédiée à la Troisième révolution industrielle - rev3.

Ce sont plus de 60 acteurs du territoire de tous horizons mobilisés ce jour en présence de Monsieur Philippe VASSEUR, Président de la Mission rev3, répartis en 4 ateliers autour de thématiques porteuses de sens pour un avenir rev3 : mobilité et énergie ; habitat ; emploi et formation ; économie circulaire et économie sociale et solidaire. A la suite de cet après-midi collaboratif, la création d'un « collectif rev3 » a été acté. Il regroupera tous les acteurs socio-économiques volontaires et mobilisés sur le territoire et sera animé par l'Agglo. Une première réunion a eu lieu sur la thématique de l'économie sociale et solidaire et l'économie circulaire en présence de la Région des Hauts-de-France et de la structure régionale APES (Acteurs Pour une Economie Solidaire). Suite à cette réunion, des pistes d'actions ont été évoqués, notamment des réunions de travail avec les acteurs locaux concernés.



ATELIER THEMATIQUE POUR UNE NOUVELLE FEUILLE DE ROUTE REV3 POUR L'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS
APRES-MIDI COLLABORATIVE « A LA RENCONTRE DE L'AGGLO DU SAINT QUENTINOIS, TERRITOIRE DEMONSTRATEUR REV3 »
- 19 MARS 2019 – CREATIS – SAINT-QUENTIN.
PHOTOS : MISSION REV3

5.2. Gestion et prévention des déchets

Programme local de prévention des déchets

« Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas »

L'Agglomération du Saint-Quentinois s'est engagée dans une démarche de prévention des déchets en élaborant le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

Ce programme vise à planifier les actions de prévention afin d'atteindre les objectifs fixés par la loi du 15 août 2015 de transition énergétique pour la croissance verte, à savoir **réduire la production de déchets ménagers et assimilés de 10% en 5 ans et diminuer la part de déchets enfouis de 50 % d'ici 2020.**

En plus des actions classiques telles que la mise en place de composteurs individuels, la promotion du Stop pub, l'Agglo innove en développant une politique de partenariat avec les associations locales de l'économie sociale et solidaire en favorisant le don et le réemploi via les collectes éco-responsables depuis 2016.

Cette politique a d'ailleurs été récompensée en mars 2019 lors de la cérémonie des trophées Eco-Actions, par la remise du prix de l'innovation par l'association nationale des éco-maires. Les Trophées Eco-Actions consacrent les actions innovantes et exemplaires menées par les collectivités sur leur territoire en matière de développement durable et de protection de l'environnement.



REMISE DU PRIX DE
L'INNOVATION POUR LES COLLECTES ECO-RESPONSABLES
CEREMONIE DES TROPHÉES ECO-ACTIONS A L'ASSEMBLEE NATIONALE
- 12 MARS 2019 – PARIS. PHOTOS : LES ECO-MAIRES

L'Agglo souhaite désormais prendre le virage du zéro déchet et de l'économie circulaire, deux axes incontournables de la prévention des déchets et de la troisième révolution industrielle.

IV. Exemplarité et actions de la collectivité en matière de développement durable



1. Responsabilité Sociétale de l'Agglomération du Saint-Quentinois



L'Agglo, en sa qualité d'établissement public de coopération intercommunale, impacte à court, moyen et long terme la société et l'environnement par ses décisions et ses activités. Cette responsabilité est regroupée sous le terme de **Responsabilité Sociétale des Organisations** (RSO). Il s'agit d'une démarche

volontaire qui a pour objectif d'intégrer, à moyen et long terme, les enjeux du développement durable dans la planification et la mise en œuvre de la stratégie de l'Agglo.

Le RSO constitue un cadrage et permet, par les actions mises en œuvre, de contribuer au développement durable, y compris en agissant sur la santé et le bien-être de la société. La RSO permet d'agir sur l'ensemble de l'organisation, en modifiant les comportements, les habitudes de fonctionnement et en renforçant les relations en interne et en externe.

Ainsi, la RSO va permettre à l'Agglo de se questionner sur ses objectifs et sur les moyens alloués à la réalisation des objectifs, puisqu'il s'agit, en somme, de travailler différemment pour mieux faire. La démarche de RSO permet d'intégrer les questions économiques, sociales et environnementales dans toutes les actions et missions menées ; dans le but de se rapprocher, petit à petit, du modèle idéal d'une organisation responsable, innovante, et attractive qui :

- développe les circuits courts et les achats responsables,
- favorise l'emploi sur le territoire,
- développe sa compétitivité,
- respecte l'environnement et la biodiversité,
- favorise l'égalité et la diversité, la sécurité et le bien-être au travail,
- contribue à la transition énergétique et favorise le développement de l'économie circulaire,
- développe culture et maîtrise des risques.

POURQUOI L'AGGLO CHOISIT-ELLE DE TRAVAILLER SUR LA RSO ?

La RSO peut devenir un véritable atout en interne, pour le projet de la collectivité, grâce aux valeurs d'innovation, de performance et de cohésion sociale qu'elle diffuse.

C'est également un levier de performance sur le long terme, qui permet de prévenir et d'anticiper de nombreux risques (financiers, humains, opérationnels, d'image...) et de réduire la vulnérabilité de la collectivité face aux changements (climatique, évolution des attentes des usagers...).

La RSO permet également à l'Agglo :

- D'être **EXEMPLAIRE** : la RSO est un moyen de mettre en œuvre le rôle d'exemplarité, d'impulsion et de promotion des valeurs du service public ;
- De **SUIVRE ET D'ANTICIPER LA REGLEMENTATION** mise en place par le législateur (souvent contraignantes pour les collectivités) ;
- De **REALISER DES ECONOMIES** et de **PREVENIR LES RISQUES** (économies de ressources et optimisation des moyens) ;
- De **RENDRE LE TERRITOIRE ATTRACTIF DE MANIERE DURABLE**, en créant de la valeur territoriale (entreprises locales soutenues, valorisation du territoire, protection de l'environnement, réductions des inégalités...);
- De **STIMULER L'INNOVATION** ;
- De **RENFORCER LA COHESION INTERNE** ;
- De créer de la **VALEUR PARTAGEE** à travers le dialogue avec les parties prenantes ;
- De **RENFORCER L'ATTRACTIVITE** de l'organisme.

La RSO guidera l'Agglo du Saint-Quentinois dans le cadre de la conception de son prochain projet d'administration, pour la période 2020-2026. 4 axes de travail ont été choisis :

1. **Le principe de gouvernance** pour organiser le pilotage de la démarche, inscrire les enjeux RSO au cœur de la prise de décision, évaluer et communiquer auprès des agents
2. **La responsabilité environnementale** pour évaluer et maîtriser l'impact de notre activité sur l'environnement
3. **La responsabilité sociale** pour poursuivre le travail de responsabilité de l'employeur vis-à-vis des agents
4. **La responsabilité économique** pour travailler sur la durabilité économique de la collectivité, sécurité financière, choix d'investissements et conséquences environnementales, sociales et territoriales de ces choix . La responsabilité économique du RSO sera déclinée par **le programme PHARE (Phase d'Audit Responsable et Ecodurable)** qui consiste à réaliser une évaluation de nos activités par l'intermédiaire d'un audit de nos pratiques.



2. Contribution de la collectivité au développement environnemental du territoire



2.1. L'économie des ressources et la gestion plus durable des écosystèmes au centre des préoccupations de l'Agglomération du Saint-Quentinois



ODD 6 : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau



L'eau potable

Les enjeux en matière d'eau potable sont inhérents à la préservation de la ressource en eau, à la qualité de l'eau distribuée et à la maîtrise des volumes transités par les réseaux d'eau potable.

Les rendements du réseau de distribution correspondant à la part du volume d'eau prélevé qui a été consommée par les usagers et mesurée par leurs compteurs, atteignent tous les rendements cibles issus de la réglementation.

L'Agglo entretient un réseau d'eau potable de près de 500 km, avec 17 forages et 25 réservoirs.

Ainsi en 2019, le lancement de l'étude relative à l'évolution du système de supervision et d'hypervision dédié à l'eau potable et l'assainissement a pu être réalisé avec notamment

comme objectif, le reporting des consommations énergétiques spécifiques des postes de relevage, de manière à élaborer un programme d'optimisation énergétique.

L'assainissement

La collecte et le transport des eaux usées aboutissent à sept stations d'épuration situées sur les communes de Clastres, Dury, Gauchy, Jussy, Marcy, Saint-Simon et Seraucourt-le-Grand.

La station de traitement située à Clastres a fait l'objet d'un diagnostic épuratoire et la conformité de la station au regard de la réglementation du Code de l'Environnement a été confirmée. Le Génie Civil de la station de traitement située à Dury a bénéficié d'un diagnostic. Des travaux de renouvellement de l'alimentation électrique des équipements ont été engagés sur la station de traitement située à Gauchy. Une étude de risque de défaillance relative au process présent sur la station de traitement de Seraucourt-le-Grand a eu lieu.

En 2019 a eu lieu la réception des travaux de dépollution des eaux pluviales issues de la Zone Industrielle de Rouvroy. Un abattement de 60% est attendu sur les Matières en Suspension rejoignant le milieu naturel.

L'Agglo gère 687 km de réseau d'assainissement (487 km pour les eaux usées et 200 km pour les eaux pluviales) et 155 stations de relèvement. Ces infrastructures nécessitent des travaux constants d'entretien.



ODD 7 - Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

2019 : Amplification des actions en faveur de la rénovation de l'habitat et des économies d'énergie

Dans le cadre de **sa compétence Habitat**, l'Agglomération du Saint-Quentinois prend part activement à **la rénovation énergétique des logements anciens**.

Dans un contexte d'augmentation des objectifs de rénovation énergétique définis par l'Etat pour inciter les propriétaires à réaliser des travaux plus conséquents, l'Agglomération du Saint-Quentinois a choisi de mettre en place le « **Bonus Energie** » en 2017. Ainsi, la collectivité participait financièrement à ces projets au travers **d'une aide financière de 500€** destinée aux propriétaires modestes d'habitats anciens leur permettant de réaliser des travaux de rénovation afin d'obtenir **au moins 25% de gain énergétique**.

Néanmoins, le Bonus Energie tel qu'il existait en 2017 et 2018, n'a pas permis d'encourager suffisamment les propriétaires occupants, le montant de l'aide restant trop faible.

A titre expérimental, l'Agglomération du Saint-Quentinois a donc décidé en 2019 de **modifier les critères d'attribution pour permettre de toucher un public plus large et générer ainsi un effet levier.**

Désormais, la participation de l'Agglomération du Saint-Quentinois est établie sous la forme de pourcentages du montant HT des travaux, plafonné à 20 000 €, définis de la manière suivante :

- 5% pour les propriétaires occupants modestes, soit un maximum de 1 000 € ;
- 10 % pour les propriétaires occupants très modestes, soit un maximum de 2 000 €.

Les objectifs du nouveau Bonus énergie sont :

- Elargir la cible des bénéficiaires, y compris aux propriétaires modestes cette fois-ci ;
- Octroyer des montants d'aides plus conséquents et variables selon les profils des ménages, pour une meilleure équité ;
- Lutter efficacement contre la précarité énergétique des ménages les plus fragiles.

De janvier à décembre 2019, 53 propriétaires ont reçu les aides financières (Bonus Energie et Bonus Energie élargi cumulés) pour un montant total de 53 041 €.

En matière d'économies d'énergie, l'Agglo du Saint-Quentinois, reconnue Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte par le Ministère de l'Environnement de l'Energie et de la Mer le 6 décembre 2016, a proposé à ses communes membres un accompagnement technique et administratif sur **la valorisation des Certificats d'Economies d'Energie** en lien avec le programme spécifique TEPCV appelé PRO-INNO-08 « Economies d'énergie dans les Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) ».

Ce programme, créé en 2017, permet aux TEPCV éligibles de voir leurs investissements d'économies d'énergie récompensés par l'attribution de Certificats d'Economies d'Energie (CEE), dispositif créé par la loi du 13 juillet 2005.

Un chargé de mission Energies a en charge le recensement, l'étude puis le montage des dossiers éligibles qui sont ensuite transmis à une société mandatée pour valoriser les CEE TEPCV des communes.



Les balades thermiques publiques

En partenariat avec SOLIHA Aisne, premier réseau associatif national au service des personnes et de leur habitat, l'Agglomération du Saint-Quentinois lance les balades thermiques publiques gratuites dans plusieurs communes de son territoire.

Après inscription, les participants sont accompagnés d'un conseiller énergie de l'espace Info Energie qui dispose d'une caméra thermique afin de réaliser une thermographie des façades. Il s'agit d'un examen détaillé du sol à la toiture permettant d'identifier les déperditions existantes sur les logements.

En effet, on estime qu'en moyenne 25 % des déperditions de chaleur passent par les façades, ce qui en fait le deuxième pôle de déperditions après les toitures (30 %).

Ponts thermiques, manque d'isolation et problèmes d'étanchéité sont autant d'informations sur les bâtiments que permet de détecter la caméra thermique lors de cette balade.

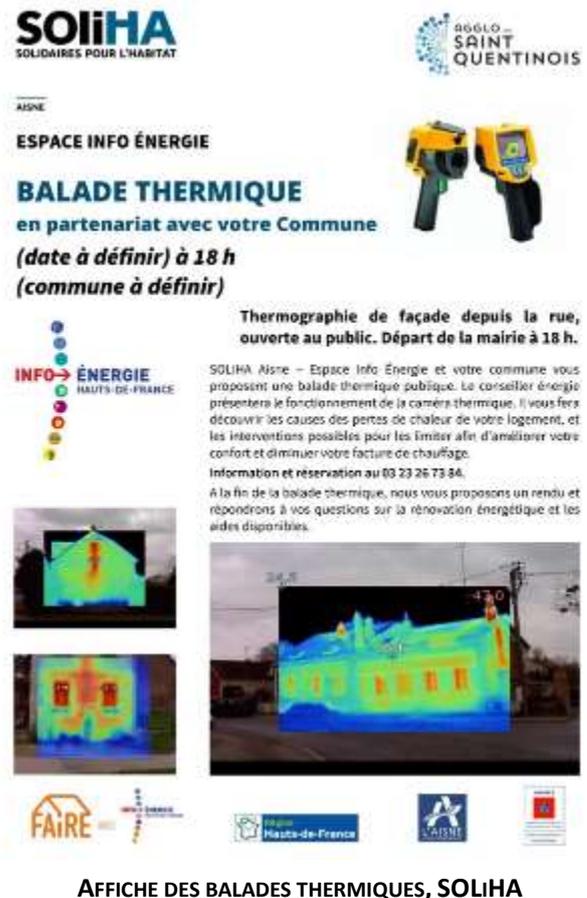
A la fin de la balade thermique, le conseiller énergie propose un rendu et répond aux questions des participants sur la rénovation énergétique et les aides disponibles.

Ce moment convivial permet de sensibiliser sur la performance énergétique des bâtiments avec comme objectifs :

- **d'accompagner les participants** dans leurs démarches d'amélioration de leur habitat et de leur confort,
- **de diminuer leur facture de chauffage,**
- **de faire prendre conscience aux habitants** de leur pouvoir de participer à la transition énergétique.

Ces balades thermiques sont aussi l'occasion de **partager différentes expériences** sur les difficultés et les astuces existantes pour rénover son habitat et représentent une occasion exceptionnelle pour bénéficier de conseils personnalisés.

3 balades thermiques ont été réalisées en fin d'année 2019 dans les communes rurales de l'Agglo (Clastres, Contescourt et Marcy) et **3 autres** au cours du mois de janvier 2020 (Dallon, Morcourt et Jussy).



SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

AGGLO SAINT-QUENTINOIS

ASNE

ESPACE INFO ÉNERGIE

BALADE THERMIQUE
en partenariat avec votre Commune
(date à définir) à 18 h
(commune à définir)

Thermographie de façade depuis la rue, ouverte au public. Départ de la mairie à 18 h.

SOLIHA Aisne – Espace Info Énergie et votre commune vous proposent une balade thermique publique. Le conseiller énergie présentera le fonctionnement de la caméra thermique, il vous fera découvrir les causes des pertes de chaleur de votre logement, et les interventions possibles pour les limiter afin d'améliorer votre confort et diminuer votre facture de chauffage.
Information et réservation au 03 23 26 73 84.

À la fin de la balade thermique, nous vous proposons un rendu et répondrons à vos questions sur la rénovation énergétique et les aides disponibles.

FAIRE

HAUTS-DE-FRANCE

HAUTS-DE-FRANCE

LAIRIE



ODD 14 et 15 : Préserver et restaurer les systèmes aquatiques et terrestres



Le Parc d'Isle, pépite de l'Agglo, au service de la protection de la biodiversité

Zone humide située sur le cours du fleuve Somme, à 15 km de ses sources, le Parc d'Isle représente un site naturel remarquable de 200 hectares environ (marais inclus), au cœur du Saint-Quentinois. Ce véritable poumon vert de l'Agglo attire plus de 604 000 visiteurs par an : familles, curieux, passionnés de nature et sportifs.

Depuis sa création en 1970, la protection de la nature est la raison d'être du Parc d'Isle. Elle guide de manière cohérente et naturelle toutes les activités du parc, qu'elles soient de loisirs, de sensibilisation, d'éducation, de recherche et de conservation.

Au travers de son parc animalier, de son centre de sauvegarde de la faune sauvage, le Parc d'Isle s'engage au quotidien en faveur de l'environnement.

La Réserve Naturelle Nationale des Marais d'Isle, classée Zone de Protection Spéciale au titre du réseau écologique européen Natura 2000

Situés à 12 km des sources de la Somme, les marais d'Isle constituent un véritable oasis de nature en cœur de ville. Les terrains tourbeux et les cours d'eau riches en calcaire qui le traversent permettent le déploiement d'une mosaïque d'habitats naturels s'étirant des cours d'eau puis aux grandes étendues de roseaux et enfin aux bois d'aulnes. Les spécialistes décrivent 10 formes d'habitats naturels à forte valeur patrimoniale.



C'est un véritable foisonnement de nature qui traverse l'Agglo du Saint Quentinnois ! Plus de 1 700 espèces de plantes et d'animaux sont décrites et s'y développent.

Parmi ces espèces, 120 représentent un intérêt patrimonial remarquable. La Réserve prend ici tout son sens d'outil de protection de la nature.

La Communauté d'agglomération et le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie, cogestionnaires, ont lancé en 2019 le 5^{ème} Plan de Gestion qui a été validé en septembre 2018 par le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel. Il couvre la période 2019-2028.

Les enjeux qu'il vise sont axés sur :

- l'amélioration de la fonctionnalité hydrologique du site, de l'état de conservation des habitats à Ciguë vireuse, de la capacité d'accueil des habitats tourbeux ouverts, de l'état de conservation des boisements d'aulnes à cassis.
- l'actualisation continue des connaissances naturalistes.
- l'amélioration de l'appropriation et l'intégration de la Réserve dans son territoire.

Les marais d'Isle font l'objet en 2019 de divers suivis d'espèces et de travaux en régie et par un prestataire extérieur qui sont définis dans le cadre du plan de gestion.

Le plan de renforcement de la Ciguë vireuse est mené par le Conservatoire Botanique National de Bailleul. Après la réimplantation de pieds en 2018, le suivi de la population de cette espèce végétale très menacée est poursuivi.

Les travaux d'entretien consistent en un entretien de certaines roselières par des actions de fauche de roseaux exportés et valorisés sur les sentiers. Cela est complété par des coupes d'arbustes qui envahissent les roselières.

La Réserve n'est pas isolée dans cette dynamique de protection de la biodiversité. Elle est l'un des maillons stratégiques de l'ensemble des cours d'eau qui irriguent le territoire de l'Agglo.

Le parc animalier

En 2019, l'Agglo poursuit la transformation du Parc animalier. Après la réhabilitation de la ferme en 2017, les travaux d'agrandissement du parc animalier se poursuivent pour permettre l'accueil, dès 2020, de nouvelles espèces animales pour la plupart inféodées aux zones humides.

Avec son nouveau parc animalier, au-delà du rôle de divertissement, le Parc d'Isle renforce encore ses engagements en matière de préservation de la biodiversité. La protection de la nature est, en effet aujourd'hui, la raison d'être des zoos. Elle guide de manière cohérente et naturelle toutes les activités d'un parc, qu'elles soient de loisirs, de sensibilisation, d'éducation, de recherche et de conservation.

Les animaux accueillis sont en quelque sorte les ambassadeurs de leurs congénères vivant en milieu naturel dans les zones humides... L'occasion de mettre un coup de projecteur sur la nécessité de préserver ces habitats naturels fragiles et trop souvent menacés dans le Monde.

À l'issue de ces travaux, le parc animalier s'étendra sur près de 6 hectares.

Depuis mai 2017, le Parc animalier est adhérent à l'Association Française des Parcs Zoologiques (AFDPZ). Il est également en cours d'adhésion à son équivalent européen : l'Association Européenne des Zoos et Aquariums (EAZA). Cette reconnaissance aux niveaux national et international constitue un gage de sérieux, de professionnalisme et de confiance.



Avec son nouveau parc animalier, le Parc d'Isle renforce donc encore ses engagements en matière de préservation de la biodiversité. La création d'une association de conservation pour la sauvegarde de la biodiversité est également en cours de création pour soutenir des programmes de conservation et de protection d'espèces animales menacées dans leur environnement.

UN DHOLE

La démoustication

Afin de protéger le bien-être des habitants, tout en préservant l'équilibre environnemental, des actions de démoustication sont entreprises afin de limiter la population de moustiques et tous les désagréments. Un traitement aérien avec un larvicide biologique a ainsi été effectué en 2019 à raison de **3 passages par hélicoptère** sur certaines communes situées en fond de vallée de l'Agglo du Saint-Quentinois. Des ateliers de construction d'abris à chauve-souris à destination des usagers ont également eu lieu. 177 abris ont ainsi été construits. La chauve-souris étant une alliée redoutable contre les moustiques.



SERVICE DE DEMOUSTICATION

Les sentiers de randonnée

Sur le territoire de la nouvelle Agglo, plus de 170 kilomètres de chemins, de promenades à pied, en VTT et en canoë permettent la découverte des paysages du Saint-Quentinois caractérisés par de vastes étendues de plaines ondulées. Ce sont 16 sentiers terrestres qui sillonnent les plaines, les villages ruraux et les vallées. Deux sentiers nautiques permettent une immersion sur le cours du fleuve Somme à l'aval de Seraucourt-le-Grand et deux sentiers botaniques animent les étangs de Saint-Simon et de Seraucourt-le-Grand.



RANDONNEE PEDESTRE SUR LES SENTIERS DE L'AGGLO DU SAINT-QUENTINOIS

La gestion des espaces verts

- Patrimoine arboré : outre la préservation du patrimoine arboré existant sur le territoire afin de profiter des bienfaits de ces végétaux aux multiples ressources, la gestion raisonnée qui est menée permet de le renouveler avec des plantations adaptées.
- Gestion différenciée des espaces verts : la poursuite de la mise en œuvre d'un plan de gestion différencié avec le référencement de notre patrimoine va permettre de configurer le mode d'entretien de chaque espace, en fonction de l'usage, de la fréquentation et des objectifs environnementaux. L'objectif étant d'optimiser les interventions en termes d'entretien.
- Eco-pâturage : une phase test est en cours depuis septembre 2019 et se terminera en avril 2020. Ce mode de gestion possède de multiples avantages sur le plan écologique et social dans l'entretien des espaces verts. Effectivement, l'éco-pâturage :
 - Développe la biodiversité dans des espaces publics ou privés ;
 - Participe à la diminution de l'impact environnemental, dans une démarche de réduction de carbone, du zéro traitement, du zéro déchet, du zéro bruit et de fertilisation naturelle ;
 - Est vecteur de lien social entre les hommes et la nature.

En fonction des résultats de ce test, ce mode gestion pourra être appliqué sur divers secteurs (zone de la clef des Champs, bassins eaux pluviales...).

Opération Hauts-de-France propres sur la Clef des Champs



L'Agglo du Saint-Quentinois, notamment le pôle mécanique de la Clef des Champs, a participé à l'opération « Hauts-de-France propres » mise en place par la Région des Hauts-de-France du vendredi 22 mars au dimanche 24 mars 2019.

Il s'agit d'une action de nettoyage de la nature, reconduite pour la troisième année consécutive.

L'opération « Hauts-de-France propres » permet, chaque année, de réunir des milliers de citoyens (entreprises, écoles, associations, collectivités) pour nettoyer le territoire régional, afin de préserver l'environnement et la biodiversité.

Ont participé à l'opération sur le site de la Clef des Champs 24 jeunes de l'EPIDE de Saint-Quentin, ainsi que des agents du pôle mécanique et des espaces verts de l'Agglomération du Saint-Quentinois. 39 sacs ont été remplis et quelques matériaux volumineux ont été récupérés.

Journée « Nettoyons la nature » aux Accueils de Loisirs (ALSH)



Les enfants du groupe 6-8 ans des accueils de loisirs communautaires ont sillonné pendant une demi-journée la commune de Montescourt, afin de ramasser les déchets présents au sol. L'objectif de cette action était de sensibiliser les enfants à la protection de l'environnement

Une dizaine d'enfants a participé à l'opération. Un sac de déchets a ainsi été collecté.

ENFANTS PARTICIPANTS A LA JOURNEE « NETTOYONS LA NATURE »

2.2. Préserver notre cadre vie et renforcer la résilience et la capacité d'adaptation du territoire



ODD 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

Réhabilitation de la friche du Maréchal Juin

Dans le cadre de sa politique de reconquête et de valorisation des friches industrielles du territoire, l'Agglomération du Saint-Quentinois en partenariat avec la ville de Saint-Quentin, projette de redynamiser le quartier du Faubourg d'Isle en créant un nouvel espace de vie accueillant, innovant et respectueux de l'environnement sur le site de l'ancienne friche du Maréchal Juin.

Les premiers travaux sur le site ont commencé début 2017. Celui-ci étant marqué par des activités industrielles (le site a successivement accueilli une entreprise textile, puis l'usine MBK), la dépollution de la friche était nécessaire avant de pouvoir entreprendre les travaux de démolition des bâtiments.

Le programme global de constructions, d'une surface plancher de 15 000 à 20 000 m², comprendra :

- Des logements, dont des logements étudiants,
- Des équipements publics et privés (maisons de services aux étudiants, maison médicale...),
- Des activités tertiaires et des commerces de proximité complémentaires à l'offre existante.



Le contexte urbain de ce nouveau lieu de vie amène la collectivité à réfléchir sur l'intégration d'entités paysagères dans le projet. Tout d'abord, une traversée piétonne structurante pourrait parcourir le site et permettrait ainsi de relier les différents espaces. En tant que cheminement majeur, elle faciliterait les déplacements doux sur le site. Arboré et verdoyant, cet espace pourrait offrir des percées visuelles sur le quartier mais constituerait aussi un lieu détente et de promenade.

Ainsi, en 2019, la collectivité a lancé différentes études liées au projet, notamment une réflexion transversale sur la qualité environnementale du quartier permettant l'intégration du projet dans les différentes politiques environnementales de l'Agglo (REV3, TEPCV, CITERGIE, PCAET).



Pour cela, la collectivité souhaite s'engager dans une démarche de labellisation EcoQuartier impliquant d'intégrer au projet d'aménagement des modes de déplacements alternatifs, une gestion durable de l'eau (économies d'eau et eaux pluviales), des espaces verts, des bâtiments à haute performance

énergétique, ainsi qu'une gestion optimale des déchets proposant des solutions adaptées pour le tri, le recyclage et la valorisation.

L'Agglomération va aménager la friche du Maréchal Juin avec la volonté de :

- Résorber une friche industrielle située en milieu urbain,
- Renforcer le pôle étudiant,
- Favoriser le vivre ensemble,
- Augmenter l'offre de logements qualitatifs,
- Inscrire le projet dans une démarche de développement durable,
- Faire place à l'innovation numérique et à la recherche pour créer de l'emploi.

Ce projet d'aménagement vise l'obtention de la labellisation ÉcoQuartier grâce à un cahier des charges précis, respectant les principes du développement durable et d'autres objectifs comme :

- Augmentation du nombre de services à la population et commerces de proximité,
- Augmentation du nombre d'étudiants,
- Augmentation du nombre de logements,
- Amélioration du cadre de vie au sein du quartier du Faubourg d'Isle.

Rénovation de la piscine Jean Bouin

La piscine Jean BOUIN est située au cœur de Saint-Quentin et accueille largement le public scolaire du 1^{er} et second degré, le grand public ainsi que les associations locales.

Construite il y a 34 ans, elle n'a jamais fait l'objet de travaux de rénovation lourde, uniquement des opérations ponctuelles. L'enjeu de la collectivité est de proposer un nouvel équipement :



- au service d'un projet d'établissement axé sur l'apprentissage de la natation, le développement de la pratique sportive de la natation, le sport-santé et l'accueil des Personnes à Mobilité Réduite,
- un bâtiment efficace énergétiquement et respectueux des principes de gestion durable :
 - Exploitation et optimisation de la luminosité naturelle par augmentation des surfaces vitrées exposées au sud,
 - Système d'éclairage LED et système de détection automatique dans les espaces communs,

- Gestion technique centralisée et automatisée permettant un meilleur suivi,
- Système de récupération des calories des eaux usées,
- Installation d'une nappe solaire sur les toits permettant le maintien en température des bassins,
- Bassins INOX permettant une seule vidange par an au lieu de 2,
- Raccordement au réseau de chauffage urbain,
- Utilisation de produits respectueux de l'environnement.

la Brigade Intercommunale de l'Environnement, gardienne des territoires ruraux et de la préservation de notre environnement



L'Agglo du Saint-Quentinois a souhaité créer en mai 2017 sa Brigade Intercommunale de l'Environnement. Ses objectifs sont de préserver la qualité du cadre de vie des territoires de l'Agglo et de favoriser une meilleure cohabitation dans les espaces publics qui doivent être davantage respectés, sécurisés et accessibles à tous.

Cette brigade du quotidien, composée d'agents assermentés, assure des patrouilles de surveillance générale et agit en coopération avec les forces de sécurité territoriales : police, gendarmerie et police municipale.

Les gardes champêtres ont la triple qualité de fonctionnaires territoriaux, d'agents chargés de fonctions de police judiciaire et d'agents de la force publique. Ils exécutent les missions qui leur sont spécialement confiées par les lois et les règlements en matière de police rurale.



LA BRIGADE INTERCOMMUNALE DE L'ENVIRONNEMENT

Lutte contre les dépôts sauvages

La Brigade Intercommunale de l'Environnement assure une surveillance renforcée sur les sites réguliers de dépôts sauvages du territoire de l'Agglomération du Saint-Quentinois.

Lorsque le dépôt est constaté, la brigade recherche les traces et indices permettant de remonter à l'auteur des faits. Les auteurs sont entendus dans les locaux de la BIE et une procédure est alors rédigée et transmise au parquet.

L'objectif de cette action est de réduire le nombre de dépôts sauvages et retrouver les auteurs des dépôts déjà commis.

78 dépôts sauvages ont été constatés par la BIE du 1^{er} janvier 2019 au 11 septembre 2019, contre 100 dépôts sauvages en 2018, soit une baisse de 28 %.

Création d'une commission environnement, sécurité et tranquillité publique

Soucieuse du développement durable, de la tranquillité et de la sécurité des riverains, ainsi que de l'intégration harmonieuse du Pôle mécanique de la Clef des Champs sur le territoire, l'Agglo du Saint-Quentinois a mis en place une Commission Consultative de l'Environnement et de la Sécurité et de la Tranquillité Publiques.

Elle se réunit 2 fois par an autour des sujets d'actualité du circuit (projets, fonctionnement, évolutions, tranquillité publique du site, développement durable, sécurité des clients et des riverains...).

Cette commission rassemble l'ensemble des acteurs concernés (riverains, élus, représentants des fédérations françaises de sport automobile et de moto, associations) dans une instance de dialogue et de concertation pour concilier les intérêts de tous.

Des modes de déplacement plus écologiques



Labellisée « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte », engagée dans la dynamique Troisième Révolution Industrielle (rev3) et dans l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), l'Agglomération du Saint-Quentinois souhaite entamer sa transition écologique en matière de mobilité.

Expérimentation des bus électriques

Dans une démarche de qualité et afin d'analyser les bienfaits de cette technologie sur le confort et la qualité de vie des habitants de l'Agglo, le réseau de transport Pastel, délégataire de service public des transports de l'Agglo, a testé en 2018 et 2019 lors de quatre expérimentations successives, des bus 100 % électriques des constructeurs BYD, VDL et HEULIEZ ainsi qu'un bus efficient-hybride MAN.

- 1^{ère} expérimentation du 20 novembre au 13 décembre 2018 : bus électriques de marque BYD,
- 2^{ème} expérimentation du 10 janvier au 30 janvier 2019 : bus électriques de marque VDL,
- 3^{ème} expérimentation du 23 avril au 6 mai 2019 : bus électriques de marque HEULIEZ
- 4^{ème} expérimentation du 21 octobre au 31 octobre 2019 : bus efficient-hybride de marque MAN.

L'objectif de ces expérimentations a été de tester en conditions réelles :

- la consommation d'énergie et l'autonomie des batteries dans toutes les conditions d'exploitation (climatiques, topographiques, capacité d'accueil...),
- la maniabilité et les performances du bus sur le territoire,
- la maintenance et la fiabilité du matériel,
- le confort ressenti par les voyageurs,
- le système de charge.

Ces tests ont également été l'occasion de former les conducteurs au fonctionnement de ces nouveaux bus. Les enquêtes réalisées en ligne témoignent d'un retour d'expérience globalement positif, puisque les usagers ont jugé que les bus électriques étaient plus modernes et silencieux que les bus thermiques.

L'agencement intérieur est également jugé plus confortable et les bus électriques se sont avérés être adaptés à la circulation en ville. Les conducteurs comme les usagers ont pu se familiariser avec cette nouvelle technologie et être sensibilisés à un mode de transport plus respectueux de l'environnement.

Grace aux expérimentations réalisées, des axes d'améliorations ont pu être identifiés, tels que :

- la capacité d'accueil jugée insuffisante en terme de places assises,
- l'agencement intérieur devra mieux prendre en compte les espaces réservés aux usagers avec une poussette ou aux personnes à mobilité réduite (PMR).

Malgré quelques problèmes techniques rencontrés et des conditions climatiques parfois contraignantes, les bus électriques testés ont permis de réaliser plus de 3 200 km.

En lien avec les objectifs fixés par la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) qui oblige les collectivités à avoir une part minimale de véhicules à faibles émissions dans le renouvellement de leur flotte de véhicules, l'Agglomération du Saint-Quentinois souhaite s'engager dans une démarche de transition énergétique du parc de véhicules de son réseau de transport urbain Pastel.

Elle a donc entrepris plusieurs études de long terme devant permettre à la collectivité de s'engager dans l'exploitation de véhicules à faibles émissions de CO2 (hybrides, électriques, GNV, ...), équipés notamment de fonctionnalités innovantes telles que le système Efficient-Hybrid qui permet une gestion intelligente de l'énergie pour une efficacité accrue (production et stockage de l'énergie en phase de décélération et coupure du moteur à combustion à l'arrêt).



LES DIFFERENTS BUS ELECTRIQUES, DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE



[ODD 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions](#)

[Concertation du grand public et forum participatif du Plan Climat Air Energie Territorial](#)



L'Agglo du Saint-Quentinois a souhaité inclure les habitants et les acteurs du territoire dans sa dynamique de lutte contre le changement climatique à l'aide d'une concertation participative numérique du 15 juillet au 30 août 2019.

Les habitants étaient invités à consulter le diagnostic du Plan Climat Air Energie Territorial et à partager leur expérience face au changement climatique à travers un questionnaire anonyme. En 2019, ce questionnaire aura permis à l'Agglo de consolider le diagnostic du territoire avant l'écriture d'un programme d'actions de préservation de la qualité de l'air et de transition énergétique, dans le cadre de l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Sur les 90 questionnaires retournés, voici ce qui en ressort :

Contexte

- **63%** des participants sont des femmes contre 37% d'hommes,
- **77%** des participants résident sur le territoire et 50% y travaillent,
- **100 %** des participants sont sensibles à la question du changement climatique.

Qualité de l'air

Pour **31%** des participants, utiliser les énergies renouvelables serait la meilleure façon de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

La moitié des participants qualifie la qualité de l'air « **bonne** » sur le territoire de l'Agglo, mais **73%** pensent ne pas être suffisamment informés sur la qualité de l'air extérieur.

Habitation

40% des participants habitent en pavillon individuel et autant en maison de ville et plus de la moitié des participants est chauffée au Gaz.

La moitié des participants a déjà effectué **des travaux de rénovation énergétique** dans son habitation depuis 2012 et principalement des travaux d'isolation et de fenêtres.

Plus de la moitié des participants pense réaliser des travaux de rénovation dans les six prochaines années.

76% des participants n'ont aucune source d'énergies renouvelables dans leur habitation mais s'ils envisageaient d'en installer une, ce serait une source d'énergie bois.

Cadre de vie

99% des participants sont prêts à acheter des produits issus des circuits courts et **92%** de l'agriculture biologique.

Mobilité

80% des participants utilisent la voiture individuelle pour se rendre sur leur lieu de travail et **70%** pour les déplacements quotidiens.

Plus de 65% des participants sont prêts à utiliser le covoiturage et le vélo pour se déplacer.

Energie renouvelable

97% des participants sont favorables à l'utilisation des énergies solaires, suivie de l'énergie hydraulique à **92%**.

Sensibilisation

74% des participants jugent être bien informés sur les sujets du développement durable. Mais plus de la moitié des participants souhaiterait être informée en formats écrits et numériques.

La qualité de l'Air sur l'Agglomération du Saint-Quentinois

La qualité de l'air est la première préoccupation environnementale des Français avec le changement climatique (Baromètre annuel du ministère de l'Environnement paru en février 2017).



L'Agglo du Saint-Quentinois a fait le choix d'adhérer à Atmo Hauts-de-France afin de l'accompagner dans l'élaboration du diagnostic et de la stratégie du volet air du PCAET réalisés cette année. Atmo Hauts-de-France est un observatoire de l'air qui surveille, informe et accompagne sur la qualité de l'air en Hauts-de-France.

Il existe deux stations de mesures fixes, toutes deux situées à Saint-Quentin, une sur le boulevard Victor Hugo et l'autre au niveau du Stade P. Roth, sis boulevard Richelieu. Elles n'ont pas les mêmes fonctions car elles ne mesurent pas les mêmes polluants. L'une, la qualité de l'air sur l'Agglo (Stade P. Roth) et l'autre les émissions liées au trafic routier urbain.

Chaque année, Atmo réalise un bilan complet de la qualité de l'air sur le Saint-Quentinois. Ainsi en 2018, la qualité de l'air a été globalement bonne (73% de l'air était bon à très bon).

Sur 10 jours de pollution en 2018 sur l'Aisne, aucun jour en niveau d'alerte n'a été relevé.



Atmo note cette année une dégradation de la qualité de l'air de manière générale sur les Hauts-de-France liée, entre autres, à de très mauvaises conditions météo (vent faible et peu de précipitations).

2.3. Modes de production et de consommation durables et questions relatives aux consommateurs



ODD 12 : Établir des modes de production et de consommation responsables

Les actions en termes de tri et de prévention des déchets

Dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets (PLP), quatre animateurs du tri et de prévention des déchets, interviennent sur tout le territoire de l'Agglo. Ils sont chargés, entre autres, de sensibiliser la population sur les consignes de tri et enseigner les bons gestes de prévention.



Pour cela, les animateurs du tri mènent des campagnes de communication de proximité auprès des particuliers, des écoles, des résidences mais aussi auprès des professionnels. Cela se concrétise par des actions variées : animations scolaires, tenues de stands lors d'évènementiels, communication en porte à porte, sensibilisation en structures diverses, participation aux réunions publiques de l'Agglo.

ATELIER DE PREVENTION DES DECHETS

En 2019, 513 composteurs ont été distribués aux usagers et 48 animations au tri des déchets ont été réalisées auprès des habitants et des enfants lors d'animations scolaires, avec de la communication en porte à porte, cela représente au total 1 644 personnes sensibilisées sur le territoire de l'Agglomération du Saint-Quentinois.

En octobre 2019, un composteur a été installé au siège de l'Agglomération du Saint-Quentinois pour que les agents puissent y déposer leurs déchets de cuisine.



SENSIBILISATION DES HABITANTS AU TRI DES DECHETS

La Semaine Européenne de Réduction des Déchets

Du 18 au 23 novembre 2019, l'Agglomération du Saint-Quentinois organisait la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD).

- **Lundi 18 novembre, atelier textile** : les animateurs du tri et prévention déchets ont animé un atelier sur le thème du recyclage textile à l'Eco Conciergerie. Cet atelier avait pour but de mettre en avant les différentes techniques possibles pour recycler son textile chez soi. Ainsi, les personnes présentes ont pu réaliser des éponges tawashi, bee wrap, sacs à base de T-shirts et bien d'autres créations lors d'un moment très convivial.

- **Mardi 19 et mercredi 20 novembre, 1^{er} Troc'Agglo** : l'objectif était de sensibiliser les agents au réemploi et donner une seconde vie aux objets. Le principe du troc 1 pour 1 est d'apporter un objet (petit électroménager, livre, dvd, cd, etc.) et de repartir avec un autre. Ce moment convivial a permis de sensibiliser 75 agents au total réparti sur 2 journées organisées au réfectoire du CTA, chemin d'Itancourt à Saint-Quentin et à la cuisine du siège Boulevard Victor-Hugo à Saint-Quentin.



- **Mercredi 21 novembre** : lancement de l'appel à candidature « **Je suis un commerçant zéro déchet** »

- **Jeudi 22 novembre** : les animateurs du tri se sont rendus au Centre d'Activités de Jour, 18 rue Pierre-Louis Gosseu à Saint-Quentin où une douzaine de personnes en situation de handicap a été sensibilisée aux gestes de tri et de réduction déchets.

- **Vendredi 23 novembre, atelier intergénérationnel** : les animateurs du tri et prévention déchets ont organisé un atelier avec les élèves de l'école de Flavy-le-Martel et les résidents de l'EHPAD Charles Lefèvre. 25 enfants, 10 résidents et personnel accompagnant ont été sensibilisés au réemploi de cartons et bouchons de champagne. Ainsi, tous ont pu réaliser des jeux de morpions à partir de bouchons de champagne et carton. De véritables moments d'échanges et de partages qui ont ravi petits et grands.

En tout, ce sont plus de 150 personnes qui ont été sensibilisées à la réduction déchets lors de ces différentes actions.

Mise en place du tri sélectif sur les équipements communautaires

En 2019, une installation d'équipement pour le tri a eu lieu sur les gymnases communautaires ainsi que sur le pôle mécanique de la Clef des Champs (partie circuit).

L'objectif de cette action est de sensibiliser les utilisateurs des sites au tri des déchets et de mettre à leur disposition des poubelles et conteneurs adaptés.

Ce sont donc 6 poubelles de tri installées sur le pôle mécanique et 15 poubelles double flux sur les gymnases communautaires et le terrain de tennis couvert de Montescourt.

Cette action sera poursuivie en 2020 avec l'installation de poubelles et conteneurs de tri sur l'ensemble du pôle mécanique de la Clef des Champs : piste d'accélération, zone événementielle et zone tout-terrain.

Le Réseau pour Eviter le Gaspillage Alimentaire

Une des actions phares et particulièrement innovante qui a vu le jour en mars 2017 est la création d'un Réseau pour Eviter le Gaspillage Alimentaire, premier réseau coopératif ainsi créé sur la région des Hauts-de-France. Ce réseau récompensé d'une Marianne d'or en juin 2018 est intégré dans le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés de l'Agglo.

L'Agglo a défini 4 enjeux prioritaires d'ici 2025, date arrêtée par la loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015 pour la réduction du gaspillage alimentaire :



- Sensibiliser les acteurs locaux et les foyers sur le gaspillage alimentaire
- Développer des partenariats avec les acteurs et les habitants
- Mettre en place des actions concrètes
- Réduire de 50 % le gaspillage alimentaire

En 2019, plusieurs actions ont été réalisées :

- L'inauguration **d'un frigo anti-gaspi** à l'éco-conciergerie du quartier Europe de Saint-Quentin et à la cuisine au siège de l'Agglo, boulevard Victor Hugo à Saint-Quentin ;



FRIGO ANTI GASPI SITUÉ QUARTIER EUROPE A SAINT-QUENTIN

- Lancement du **défi des familles zéro gaspi** en octobre 2019 : 15 familles ont répondu à l'appel à volontaire ;
- Partenariat depuis janvier 2019 avec l'association Aid'Aisne pour la mise en place d'ateliers de sensibilisation au gaspillage alimentaire à destination des salariés et bénéficiaires de celle-ci ;
- Mise en place de services dans les cantines de l'Agglomération du Saint-Quentinois en novembre 2019 en partenariat avec l'association Unis Cité ;
- Prêt d'une mallette pédagogique dans les ALSH et périscolaires de Saint-Quentin ;
- Organisation de la semaine anti-gaspi du 14 au 19 octobre avec un forum sur une journée ;
- Partenariat avec l'EPIDE sur la mise en place du tri des déchets et sensibilisation au gaspillage alimentaire.

La Semaine Anti-Gaspi

Du 14 au 19 octobre, l'Agglo a organisé la semaine anti-gaspi à destination de ses agents et des usagers. Au total, plus de 2 900 personnes ont été sensibilisées sur la lutte contre le gaspillage alimentaire et 242 kg de déchets évités parmi les 23 actions proposées (ateliers de cuisine, food truck, animations, ciné débat, conférences, vélo à smoothies...). Un temps fort autour d'un forum sur une journée organisée le 19 octobre aura permis de conclure la semaine et de réunir les partenaires.



AFFICHE SEMAINE ANTI-GASPI

Les collectes éco-responsables



AFFICHE COLLECTE DE PETIT MATERIEL DE PUERICULTURE

Depuis décembre 2016, l'Agglo du Saint-Quentinois met en place des collectes éco-responsables à destination des habitants du territoire. Les partenariats se font de préférence avec des associations locales. L'Agglo du Saint-Quentinois propose ces collectes afin de sensibiliser les agents de la collectivité et les citoyens aux gestes éco-responsables, d'aider les associations et les usagers grâce à cette démarche éco-solaire et enfin, de donner une seconde vie aux objets qui n'ont plus d'utilité et ainsi permettre la réduction des déchets via un circuit d'économie circulaire.

En 2019, plusieurs collectes ont pu voir le jour, notamment la reconduction de la collecte de jouets avec **plus de 8 000 jouets récoltés**, une collecte de **plus de 1 000 paires de lunettes** et près de **300 objets de puériculture**.

Ces objets ont pu être redistribués à des associations locales comme G'Lespoir, Recycl'jouets et la Croix Rouge Française.

ABC'TERRE : Atténuation du bilan de gaz à effet de serre agricole intégrant le carbone du sol sur un territoire

En 2017, la collectivité a également fait le choix d'être territoire expérimental dans le cadre d'un projet porté par une société privée, soutenu par la Chambre d'Agriculture de l'Aisne et l'ADEME, qui se nomme ABC Terre 2A (Atténuation du Bilan gaz à effet de serre agricole intégrant le Carbone du sol, sur un territoire).

ABC'TERRE est un projet permettant la prise en compte des flux de carbone des sols et l'effet des variations des pratiques dans les systèmes de culture sur ces flux, dans les bilans de Gaz à Effet de Serre calculés à l'échelle de territoires agricoles.

Il met au point, valide et transfère une méthode d'aide à la décision pour concevoir et évaluer des stratégies d'optimisation de la gestion du carbone organique des sols dans les systèmes de culture à l'échelle d'un territoire, en intégrant sa prise en compte dans le calcul d'un bilan net des émissions de gaz à effet de serre (GES), et en s'appuyant essentiellement sur la mobilisation de données (sol, climat, cultures) disponibles sur l'ensemble du territoire français métropolitain.



PAYSAGE AGRICOLE, SITE INTERNET DE AGRO TRANSFERT

Les bénéficiaires sont principalement les acteurs et décisionnaires à l'échelle de territoires agricoles : conseillers agricoles, chargés d'études de collectivités locales, utilisateurs de CLIMAGRI.

Les bénéficiaires ultimes des résultats sont des gestionnaires de territoires ruraux, des collectivités locales, les responsables des Plans Climat Air Energie Territoriaux.

L'agriculture connectée

En s'inscrivant comme territoire moteur de la Troisième Révolution Industrielle et Agricole, l'Agglo du Saint-Quentinois poursuit l'objectif de bâtir un cercle vertueux de croissance et de réussite. La Troisième Révolution Industrielle étant fondée sur l'importance des innovations technologiques, l'Agglo concentre ses efforts sur le développement de la filière Robonumérique appliquée à l'agriculture.

La filière Robonumérique de l'Agglo du Saint-Quentinois a concentré une partie de ses efforts pour renforcer le secteur agricole qui représente une partie importante des richesses produites sur le territoire. L'enjeu de l'application de la Robonumérique à l'agriculture est de taille puisqu'elle permet de répondre à des besoins d'accroissement de la production tout en diminuant les impacts sur l'environnement.

Les développements numériques en agriculture se déroulent à une vitesse vertigineuse. L'agriculture utilise de plus en plus les nouvelles technologies de l'information et de la communication pour acquérir des données, les interpréter et les transformer en préconisations. L'Agglo s'est saisie de ces opportunités en structurant avec l'ensemble de ses acteurs agricoles une filière Robonumérique agricole.

Les objectifs de la filière :

- ✓ Mettre en réseau et fédérer les acteurs locaux de la filière agricole afin de développer des projets collaboratifs en matière de solutions robotiques et numériques,
- ✓ S'afficher comme le territoire démonstrateur et référent de la Robonumerique agricole,
- ✓ Soutenir les acteurs agricoles à investir dans les nouvelles technologies pour une meilleure compétitivité de leur exploitation,
- ✓ Promouvoir et favoriser le business des start-ups partenaires de la robotique et du numérique implantées sur le territoire de l'Agglomération,
- ✓ Faire rayonner le territoire dans le but d'attirer de nouvelles entreprises sur ce secteur.

La filière Smart Agri

La structuration et l'animation de la filière Robonumerique agricole se poursuivent. Lors de la convention d'affaires Robomeetings, les acteurs locaux et régionaux SENCROP (stations météo connectées), Eurodao (agriculture de précision), la chambre d'agriculture, Turbocereale (blockchain de la traçabilité matière), ARVALIS (Institut du végétal) ont été valorisés, notamment à travers le démonstrateur « SMART AGRICULTURE ». Globalement, la filière robonumerique agricole est valorisée lors d'événements régionaux et nationaux comme le salon de l'agriculture.

L'Agglo a participé à la mise en œuvre d'un groupe de travail avec des agriculteurs locaux afin de renforcer le nombre de connexions aux 15 stations météorologiques connectées du territoire. L'Agglo a par ailleurs engagé un partenariat avec un apiculteur local (M DEMAILLY, L'ami des abeilles basé à Flavay-le-Martel) afin de renouveler la gestion des 10 ruches connectées implantées sur le territoire (5 au Parc d'Isle, 4 au pôle mécanique de la clef des champs et 1 à la pépinière d'entreprises Créatis).

3. Contribution de la collectivité au développement social du territoire



3.1. La formation et la montée en compétences



[ODD 4 : Education de qualité](#)

Les formations de la collectivité liées au développement durable

L'Agglo du Saint-Quentinois propose à ses agents un large choix de formations dans le domaine du développement durable. **Au total, 49 formations ont été réalisées (dont 156 personnes) dans le domaine des déchets, du développement durable, de l'environnement, la biodiversité, l'urbanisme et le paysagisme.**

L'enseignement supérieur

Pour lutter contre le chômage, permettre une meilleure scolarisation des jeunes, mais aussi faciliter les recrutements pour les entreprises locales, l'Agglo a décidé de travailler sur un document permettant de dynamiser l'enseignement supérieur et d'en faire un enjeu de développement et d'aménagement de son territoire. Sur la base d'un diagnostic partagé, une stratégie a été coconstruite avec les partenaires de l'enseignement supérieur, grâce à des ateliers de concertation, regroupant des chefs d'établissements, le rectorat, la Région, le monde économique, le CROUS...

L'ensemble des éléments a permis de rédiger un Schéma Local de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, fil conducteur de la politique territoriale et de dégager 3 axes d'intervention :

- Faire du territoire un pôle d'excellence,
- Augmenter le niveau de formation et d'employabilité,
- Développer l'attractivité du territoire pour les étudiants.

Dans le cadre de sa stratégie de dynamisation de l'enseignement supérieur et de développement de la vie étudiante, l'Agglo a créé un guide pratique à destination des étudiants. Ce guide met en lumière toutes les informations utiles aux apprenants, et leur permet de découvrir l'offre de formation, de logements, de restauration, de transports et de loisirs.



Parallèlement, la vie étudiante est développée et en 2019, pour la deuxième fois, l'Université de Picardie Jules Verne a organisé, en partenariat avec l'Agglo, une journée d'accueil des étudiants (JAE) à Saint-Quentin. Cet évènement a marqué la rentrée 2019-2020 et a permis de rassembler des étudiants de différentes filières.

LES SUPPORTS DE COMMUNICATION DE LA JAE

Le campus universitaire est également partenaire du Réseau pour Eviter le Gaspillage Alimentaire (REGAL) de l'Agglo avec la réalisation d'une disco soupe (soupe collective réalisée en musique avec des invendus alimentaires) et de la mise en place d'une distribution mensuelle gratuite d'invendus alimentaires (fruits et légumes principalement) à destination des étudiants par l'association des étudiants du Saint-Quentinois, l'ADESQ. **Ainsi, depuis 2018, 2,4 tonnes de denrées ont été distribuées aux étudiants.**

L'éducation à la natation

A l'initiative de la Direction Régionale de la Jeunesse, du Sport et de la Cohésion Sociale, l'appel à projets est destiné à apporter un soutien aux actions visant à l'apprentissage de la natation, prioritairement pour les enfants résidant dans les zones carencées (quartiers de la politique de la ville, zone de revitalisation urbaine).

L'objectif est de permettre à tous les enfants entrant en classe de 6^{ème} de savoir se « sauver » en leur transmettant les bases du savoir nager.

Pour l'année 2019, dans le cadre des nouvelles orientations du Ministère des sports, un accent plus particulier est mis sur l'apprentissage de l'aisance aquatique à destination des plus jeunes. Le dispositif est donc élargi aux enfants de 4 et 5 ans. L'action, mise en place à la piscine de Gauchy, permettra de former à la natation 36 enfants.



LES MAITRES-NAGEURS SAUVETEURS DE L'AGGLO

3.2. Ressources humaines et conditions de travail

Le modèle Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO) évalue la capacité de l'organisation à décliner sa stratégie dans l'ensemble des processus RH, ainsi qu'à gérer de manière optimale les Ressources Humaines au service de la stratégie de l'organisation.

Les critères d'évaluation tels que la gestion des compétences, l'employabilité, l'implication, la reconnaissance, le dialogue social et la qualité de vie au travail, sont autant de leviers à activer pour faire des salariés les acteurs d'une démarche de RSO pérenne.



ODD 5 : Egalité des sexes

Rapport égalité femmes/hommes

L'Agglo réalise depuis 3 ans une étude sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Les données présentées dans le rapport permettent de prendre connaissance de la situation en matière d'égalité au sein de la collectivité et sur le territoire. Des pistes d'actions, réfléchies en concertation avec les agents (ateliers du 29 novembre 2019) sont identifiées, afin d'envisager de modifier les pratiques.

En ouvrant l'ensemble de ses postes à toutes et tous, en valorisant la possibilité de télétravailler, ou de communiquant sur la lutte contre le harcèlement, l'Agglo s'efforce de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes chaque jour. La composition paritaire du Comité de Direction, composé des directeurs et directrices de l'Agglo est le miroir d'une collectivité engagée pour la parité et l'égalité des sexes.



ODD 8 : Travail décent et croissance économique & ODD 3 : Bonne santé et bien-être

La Qualité de vie au travail (QVT)

Au travers de son projet d'administration « NEO » ayant pour ambition de traduire le cap et les objectifs fixés par le Président et les élus pour le mandat 2015-2020, l'Agglo du Saint-Quentinois a souhaité faire de la Qualité de Vie au Travail (QVT) un de ses axes de développement de son organisation. L'objectif : développer une culture de travail commune autour de valeurs partagées et favoriser la Qualité de Vie au Travail de chacun des agents, primordial pour assurer un service public de qualité.

Un programme de Qualité de Vie au Travail a donc été élaboré et mis en place dès 2016. Les agents sont pleinement intégrés à la démarche et sont de véritables acteurs de la QVT : programme co-construit avec les agents et largement plébiscité. C'est aujourd'hui une véritable culture d'entreprise avec des activités diverses et variées permettant de répondre aux différents besoins des agents.

Les activités sportives :

Afin de favoriser la culture commune et la fierté d'appartenance, l'Agglo a également proposé aux agents de constituer des équipes pour participer à des activités sportives extraprofessionnelles (séance d'aqua cross fit, X-Trem Défi - course d'obstacles de 10 km type parcours du combattant, 3 éditions avec cette année 49 agents de l'Agglo participants, challenge inter-entreprises de l'aviron avec la participation à 2 éditions).

Les espaces communs :

En 2019, de nouveaux espaces communs ont ainsi été créés favorisant le développement de nouvelles activités telles que la mise en place de « La Conciergerie de l'Agglo » permettant aux agents de s'appuyer sur ce service pour mieux concilier vie professionnelle et vie personnelle.

Et dernièrement, des vestiaires et des douches accessibles à tous les agents après être venu au travail en vélo ou après un footing sur le temps du midi.

Un réaménagement est également à l'étude sur les locaux sociaux du Centre Technique d'Agglomération accueillant les agents techniques.

Semaine Reflexe Prévention

Depuis maintenant 3 ans, l'Agglo organise la semaine Réflexe Prévention dédiée à la sécurité et à la santé au travail ainsi que le bien-être des agents avec des activités innovantes.

Chaque année également à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes, un programme de QVT leur est dédié.

Face au succès des actions de QVT, un programme a été édité pour la période janvier-juin 2019 avec des activités toujours plus diversifiées et variées. Pour les nouveautés : le cardio-combat (un grand succès !), le run and bike, l'aménagement des Potagers de l'Agglo sur les toits du siège mais aussi les Voix de l'Agglo, véritable chorale réunissant des agents musiciens et chanteurs - amateurs ou passionnés - pour partager des moments de convivialité, de partage et de musicalité. La Chorale s'est produite lors de la cérémonie des vœux 2019 aux agents.

Pour donner suite à une expérimentation réussie, en mai 2019, des vélos électriques sont désormais mis à disposition des agents pour leurs déplacements professionnels.

Notre éducateur sportif a aussi entrepris de se déplacer régulièrement sur les différents sites de l'Agglo et d'aller à la rencontre des agents pour les sensibiliser à la démarche, sonder les besoins des agents qui n'osaient pas s'exprimer et proposer des activités sur-mesure en termes d'exercices ou d'horaires par exemple (rencontre avec les ripeurs à 5h du matin avant la prise de poste, avec les agents d'entretien des locaux tôt le matin, ...).

Gestion du temps de travail

Parce que la QVT c'est aussi l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie personnelle, ont été mis en place dès septembre 2015 des horaires variables de travail permettant aux agents une plus grande souplesse dans la gestion de leur temps de travail. Le télétravail a également été mis en place en 2017 et les critères assouplis en novembre 2019 pour qu'un plus grand nombre puisse en bénéficier.

Dernièrement, le travail en horaires regroupés (THR) pour les agents de propreté et d'hygiène des locaux a été appliqué. L'exercice de leurs missions en journée leur permet d'être mieux intégrés aux équipes. Par ailleurs, l'amplitude de leur journée de travail est moins importante, favorisant ainsi la sphère privée.

Il se décline en plusieurs actions.

1- Les agents de propreté et d'hygiène interviennent désormais sur des temps continus exempts de coupure, le nettoyage se faisant en présence du personnel occupant (principe de co-présence)

2- Le matériel traditionnel – seaux, presse, frange- a été remplacé par des mop microfibres – méthode par pré-imprégnation- qui divisent par 10 les consommations d’eaux nécessaires au lavage journalier des sols et évitent les contraintes et efforts physiques (prévention des Trouble Musculo-Squelettiques)

3- Acquisition de nouveaux aspirateurs plus silencieux (-50 décibels) avec poignées tactiles d’auto-arrêt

4- Acquisition d’autolaveuse et machine nettoiyante qui facilite le travail des agents et pour la piscine un appareil qui réduit par 10 les consommations d’eau journalières

5- L’utilisation de produits biotechnologiques à faible impact environnemental à labellisation ECOCERT afin de respecter aussi la santé humaine des agents et du personnel occupant.

L’Agglo du Saint-Quentinois a d’ailleurs remporté le prix Territoria d’Or 2019 dans la catégorie qualité de vie pour ce projet.



REMISE DU PRIX TERRITORIA D’OR



[ODD 16 : Paix, Justice et Institutions efficaces & ODD 2 : Zéro Faim](#)

La Mission de la Prévention de la Récidive et des Radicalisations

La prévention de la récidive et des radicalisations ne relève pas de la seule action du Ministère de la Justice. Les forces de sécurité, les acteurs de l’insertion sociale et professionnelle, de l’emploi, du logement et de la santé et le tissu associatif jouent un rôle essentiel dans la réinsertion et l’évolution des personnes condamnées, vers une vie en harmonie et respectueuse des règles communes. En 2015, l’Agglo et le Parquet de Saint-Quentin ont décidé de mettre en place un dispositif d’Accompagnement Individualisé Renforcé (AIR) visant à réduire certains facteurs de risques de récidive.

Un chargé de prévention est ainsi mobilisé sur le dispositif et propose une prise en charge globale et un accompagnement physique des bénéficiaires. Il a pour mission le suivi renforcé et la réintégration sociale et professionnelle des majeurs ayant été condamnés par une juridiction de jugement.

La Mission de la Prévention et de la Récidive s'associe en 2019 avec le Pôle Déchets Ménagers et Développement Durable sur la mise en place d'ateliers « cuisine anti-gaspi » pour les personnes placées sous main de justice et qui sont orientées vers le dispositif AIR dans un cadre de réinsertion.

Ces ateliers ont été rendus possibles grâce au partenariat existant entre le chargé de mission du Réseau pour Eviter le Gaspillage Alimentaire et l'hypermarché CORA de Saint-Quentin.

Lors de ces ateliers, un représentant du magasin en charge de la tenue de l'atelier, permet la réalisation d'une recette « anti-gaspi » grâce aux denrées fournies gracieusement par le magasin.

Chaque atelier donne lieu à un thème bien précis et en relation avec les problématiques rencontrées par un public judiciairisé ou carencé comme par exemple : Quelles recettes réalisées avec le contenu d'un colis alimentaire fourni par le CCAS ? Par ailleurs, l'encadrement dynamique et pédagogique a permis la réalisation de recettes issues des idées des participants. Ils ont pu prendre pleinement possession de l'atelier en devenant eux-mêmes encadrants de ces derniers.

Ces ateliers ont un double objectif, le premier étant éducatif, sur comment consommer et surtout comment consommer mieux avec les menus revenus dont ils disposent et le second ayant un but d'insertion et notamment d'intégration.

4. Contribution de la collectivité au développement économique du territoire



4.1. Œuvrer pour une meilleure répartition des richesses



[ODD 1 : Pas de pauvreté & inégalités réduites](#)

Dans le cadre de sa compétence d'équilibre social de l'habitat, l'Agglo accompagne financièrement la réhabilitation ou la création de logements sociaux à destination des personnes les plus démunies pour permettre de les réinsérer et de faciliter leur accès au logement, dans des structures dédiées.

Partenariat entre l'Agglomération du Saint-Quentinois et Emmaüs

L'association EMMAÛS SAINT-QUENTIN a sollicité l'Agglo du Saint-Quentinois afin de l'accompagner dans son projet social de réhabilitation et d'extension de son foyer d'accueil, situé 35 chemin de Lehaucourt à Saint-Quentin. Dans le cadre de son projet, elle souhaite moderniser ses logements actuels et augmenter la capacité d'hébergement, permettant notamment d'accueillir des familles et femmes seules avec enfants.

Le projet est éligible au dispositif de subvention de l'Agglo du Saint-Quentinois pour soutenir les projets de création et de réhabilitation de logements en faveur des personnes défavorisées et des hébergements d'urgence et d'insertion, adopté par le Conseil communautaire du 17 juin 2019.

L'association EMMAÛS SAINT-QUENTIN est subventionnée à hauteur de 35 000 € par l'Agglo.

Partenariat entre l'Agglomération du Saint-Quentinois et Habitat Saint-Quentinois

Le bailleur social Habitat Saint-Quentinois a sollicité l'Agglo du Saint-Quentinois afin de l'accompagner dans son projet social de transformation de l'ancien béguinage Sainte-Anne, situé 34 rue Michelet à Saint-Quentin.

L'opération, inscrite au programme Action Cœur de Ville, prévoit la création de 38 places d'hébergement en maison relais dédiées aux personnes vulnérables. La gestion sera assurée par Accueil et Promotion, une association loi 1901 du territoire.

Habitat Saint-Quentinois est subventionné à hauteur de 35 000 € par l'Agglo.

4.2. Performance économique du territoire



ODD9 : Industrie, innovation et infrastructure & ODD 17 : développement des partenariats pour la réalisation des objectifs

Soutenir l'innovation et accompagner l'implantation de nouveaux projets

La Direction du Développement Economique a mis en place une démarche d'accompagnement économique et financier des entreprises du territoire sous la forme de coaching d'affaires.

Cette action a commencé mi-novembre 2018 par la consultation des entreprises de l'Espace Créatis et s'est poursuivie tout au long de l'année 2019 pour s'étendre sur l'ensemble du territoire.

Partenariat entre l'Agglomération du Saint-Quentinois et EuraTechnologies



EuraTechnologies est arrivée au sein de l'espace Créatis au cours de l'année 2018. Ce pôle d'excellence économique qui accompagne les porteurs de projets innovants, les startups et entreprises du numérique depuis 2009, a choisi l'Agglo pour son premier essaimage. Au sein de l'espace Créatis le nouvel incubateur et accélérateur de startups accueille sur 180 m² les talents d'aujourd'hui et de demain afin de les accompagner dans

leur démarche d'innovation. Une convention de partenariat a été signée en juin 2018. Le programme d'incubation Start permet à l'entrepreneur de passer du concept au prototype. En 80 jours, il peut ainsi valider la viabilité économique de son projet grâce aux workshops, coaching et mentorat des formateurs. Cette nouvelle structure a accueilli sa première promotion de porteurs de projet en janvier 2019.

Partenariats avec l'enseignement supérieur et Euratechnologies

L'environnement de formation, dynamique dans le secteur du numérique et spécialement de la robotique, est également partie prenante de la démarche de ce nouvel incubateur et accélérateur de startups. Parmi l'offre de formation associée, on compte l'UTC Compiègne, l'INSEET, l'IUT de l'Aisne, les Universités des Sciences de Picardie d'Amiens et de Picardie Jules Verne et l'Espace Scolaire Condorcet.

CONCLUSION

L'Agglomération du Saint-Quentinois travaille depuis des années sur la mise en œuvre d'une politique de développement durable. L'importance donnée au travail avec les agents de la collectivité, et la volonté de produire un service public de qualité pour les usagers locaux, constituent les bases de la réflexion qui s'engage aujourd'hui sur la Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO).

Ainsi, la collectivité est déjà, du fait de ses nombreuses actions, impliquée dans une démarche de durabilité qui permet de s'engager naturellement dans la phase supérieure que constitue la RSO.



Mission Développement Durable
Tél. 03 23 06 31 23 • developpement.durable@casq.fr

AGGLO-SAINSTQUENTINOIS.FR